PARTIR

Destination EUROPE et plus loin

études, stages, emplois, volontariats, échanges et autres mobilités

international.ij-poitou-charentes.org













eurodesk





PORTAIL EUROPEEN DE LA JEUNESSE

Envie de nouvelles expériences ?

europa.eu/youth

Étudier
Travailler
Entreprendre
Partager
Voyager
Découvrir
Agir
Participer
Etre volontaire
Connaître mes droits
Me soigner









Édito

Ce guide a été réalisé en complément des expositions intitulées « Partir tout simplement » et « Partir comme volontaire ». L'exposition « Partir tout simplement » dresse un panorama des différents moyens de partir à l'étranger et l'exposition « Partir comme volontaire » présente les différents cadres pour partir en volontariat à l'étranger.
http://international.ij-poitou-charentes.org (rubrique ressources)

Ce guide est conçu pour :

- aider les professionnels de la jeunesse à répondre aux questionnements des jeunes,
- Donner aux professionnels un aperçu des réseaux d'acteurs du Poitou-Charentes mobilisés autour de l'Europe et de l'international.

Loin d'être exhaustif, ce guide s'enrichira au fil du temps via sa version en ligne, à l'adresse :

http://international.ij-poitou-charentes.org

En espérant que ces pages suscitent des envies de mobilités, nous vous souhaitons une bonne lecture.

Ce guide a été édité avec l'aide :
- de la Communauté Européenne et d'Eurodesk – France ;
- de France Volontaire dans le cadre du FAIVE ;
- du Conseil Général de la Vienne ;

Les informations contenues dans ce guide n'engagent pas la responsabilité de la Commission Européenne.

Directrice de publication : Maryse DELAUNAY-TOULY
Recherches, rédaction et coordination : Vincent BOUTIN (vincent.boutin@ij- poitou-charentes.org), Cindy PONCIN
Maquette et illustrations : Hippocampe Studio - Poitiers

Ce guide fait partie d'une collection nationale et a été réalisé grâce à un travail collectif des CRIJ sous le label Eurodesk.

Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement

Sommaire

Introduction / quelques repères

L'Europe s'élargit : en accueillant en 2013 un nouveau membre, la Croatie, elle compte désormais vingt-huit états et plus de 505 millions d'habitants.

L'Union Européenne (UE)

Initiée par six états en 1951, elle compte actuellement vingt-huit états (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède).

Les institutions européennes

Les acteurs de l'Union Européenne sont les États membres et les institutions européennes, à savoir la Commission européenne, le Conseil de l'Union Européenne, le Parlement européen et le Conseil européen.

Commission européenne
http://ec.europa.eu

Conseil de l'Union Européenne
www.consilium.europa.eu

Parlement européen
www.europarl.europa.eu

Conseil européen
www.european-council.europa.eu

À cela s'ajoutent des organes de contrôle :

Cour de justice
http://curia.europa.eu

Cour des comptes
www.eca.europa.eu

Des organes financiers :

Banque Centrale Européenne – BCE
www.ecb.europa.eu/ecb/html/index.fr.html

Banque Européenne d'Investissement – BEI
www.eib.europa.eu/

Et des organes consultatifs :

Comité économique et social européen
http://www.eesc.europa.eu/

Comité des régions
http://cor.europa.eu

Toujours en Europe mais au delà de l'UE, il existe le :

Conseil de l'Europe
www.coe.int

Pour en savoir plus l'Europe et l'UE
www.touteleurope.eu

Eurodesk

Réseau destiné aux professionnels et aux jeunes, Eurodesk a pour mission de faciliter la mobilité en Europe, en proposant un panorama complet des dispositifs, des bourses et des aides financières. Il met à votre disposition des informations pratiques sur les études, la formation professionnelle, les stages, l'emploi, les échanges, les rencontres et les initiatives de jeunes.

Le réseau Eurodesk réalise le portail européen de la jeunesse sur lequel vous trouverez de nombreuses informations pratiques :
http://europa.eu/youth/fr

Grâce à son réseau de correspondants présents dans toute l'Europe, Eurodesk peut vous aider à trouver des partenaires.
7 structures du réseau Information Jeunesse en Poitou- Charentes sont des relais Eurodesk (voir 4e de couverture).
http://international.ij-poitou-charentes.org (rubrique Eurodesk)
www.eurodesk.eu/eurodesk-france

Les réseaux d'information sur l'Europe

Europe Direct et Centre de documentation européenne, Maison de l'Europe, Mouvement européen.
Pour contacter l'UE en direct :
00 800 6 789 1011 (n° unique partout en Europe)

Europe Direct et Centre de Documentation Européenne
http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm

Maisons de l'Europe
www.maisons-europe.eu

Mouvement européen
www.mouvement-europeen.eu

CIED

CRIJ / CIED et MDE de la Vienne
64 rue Gambetta 86000 POITIERS
05 16 39 10 32
cied.vienne@ij-poitou-charentes.org
www.leuropenevienne.eu

CIJ / CIED de la Charente
4 rue de la Place du Champ de Mars
16000 ANGOULÊME
05 45 37 07 30
europe@info-jeunesse16.com
www.europe-direct-charente.org

Introduction / quelques repères

Mouvement Européen

Mouvement Européen Charente
Stuart WOODROW (président)
06 07 81 39 90
stuart.woodrow@gmail.com

Mouvement Européen Charente Maritime
Michel CANIAUX (Président)
06 20 41 39 33
MEF17@orange.fr

Mouvement Européen Vienne
Colette DESMOUTIER (présidente)
colette.desmoutier@free.fr

Maison de l'Europe

TERA Maison de l'Europe de la Charente
5 Chemin du Halage 16000 ANGOULÊME
05 45 39 85 67
tera.international@free.fr
www.tera-maison-europe-charente.eu

CRIJ / CIED et MDE de la Vienne
64 rue Gambetta 86000 POITIERS
05 16 39 10 32
cied.vienne@ij-poitou-charentes.org
www.leuropenevienne.eu

Maison de l'Europe des Deux-Sèvres
Espace Michelet / CIJ
3 rue de l'Ancien Musée 79000 NIORT
05 16 43 00 29 ou 05 49 24 50 68
maisondeleurope@lescale-niort.com
www.maisondeleurope79.fr



L'Europe près de chez vous, un guide pour tout comprendre sur l'Union Européenne :

. son fonctionnement,
. ses programmes,
. son organisation en Poitou-Charentes.

Des questions sur l'Europe ?

Retrouvez tous les contacts en Poitou-Charentes sur le guide.



























Préparer son départ et son retour

Préparer son départ

◗ Faire des études

Avoir effectué une partie ou la totalité de vos études à l'étranger peut constituer un atout majeur lorsque vous entrerez sur le marché de l'emploi. Et il est préférable de commencer vos démarches au moins un an à l'avance et faire le point sur un certain nombre de questions :

- Pourquoi partir étudier à l'étranger ? Un diplôme, vos connaissances linguistiques ?
- Où partir ?
- Vos connaissances linguistiques vous permettent-elles d'étudier dans ce pays ?
- Combien de temps souhaitez-vous partir ? Un an ? Pour un cursus complet ou quelques mois ?
- Organiserez-vous votre séjour seul ou partirez-vous dans le cadre d'un programme ?
- La formation que vous souhaitez effectuer à l'étranger ou le diplôme que vous souhaitez obtenir seront-ils reconnus à votre retour en France ?

◗ Partir en stage

Trouver un stage en entreprise, c'est bien ; le trouver à l'étranger, c'est encore mieux pour muscler un CV. Avant toute recherche, mieux vaut savoir que la pratique et la notion de stage ne sont pas identiques dans tous les pays européens et dans les pays hors de l'UE. Alors qu'ils sont monnaie courante dans certains pays (France, Allemagne), ils sont encore peu répandus dans d'autres (Espagne, Italie). Dans ce guide seuls sont traités les stages obligatoires ou facultatifs ayant lieu en entreprise.

◗ Partir pour un emploi, un job

Tout citoyen d'un pays de l'Union Européenne peut aller travailler dans un autre État membre. Tous les emplois sont accessibles à l'exception de ceux qui relèvent de la souveraineté nationale : armée, police, diplomatie.

Lorsqu'il s'agit d'un projet d'installation à l'étranger ou d'un emploi de longue durée, les candidats au départ doivent au préalable faire leur propre bilan professionnel et définir clairement leurs objectifs. Pour la recherche d'un job d'été, les démarches sont moins longues, mais la concurrence est rude !

Pour ceux qui souhaitent partir hors de l'Union Européenne, la majorité des pays exige un visa de travail et d'avoir pour cela l'accord d'une entreprise avant la demande de visa. Il existe malgré tout des destinations pour lesquelles l'obtention du visa est facilitée (Permis Vacances Travail, voir page 57).

Formalités administratives

DANS L'UE

Jusqu'à 3 mois, une carte d'identité ou un passeport en cours de validité suffisent. Pour les mineurs, une autorisation de sortie de territoire, à demander à la mairie, est nécessaire. Au-delà de 3 mois, une carte de séjour renouvelable tous les ans est obligatoire dans certains pays de l'UE. Pour l'obtenir, vous devrez être inscrit dans un établissement d'enseignement agréé ou avoir un contrat de travail, justifier d'une assurance maladie et disposer de ressources suffisantes. Cette carte de séjour vous sera délivrée sur place par les autorités locales compétentes : poste de police ou mairie selon les pays.

+ À NOTER

Les États membres de l'Union Européenne sont en droit de limiter les séjours des ressortissants qui sont à la recherche d'un emploi.

L'inscription au registre des Français établis hors de France n'est pas obligatoire mais vivement conseillée car elle présente de multiples avantages :
- elle facilite l'accomplissement de formalités administratives et l'obtention de certains documents administratifs (passeport, carte nationale d'identité, carte électorale...) ;
- elle permet d'accéder à certaines procédures ou à certaines prestations liées à la résidence à l'étranger ;
- elle permet de recevoir des informations du poste consulaire, etc.

Pour vous inscrire, vous devrez vous adresser au consulat français dans votre pays d'accueil (directement ou par correspondance).

Où s'adresser ?

Ambassades étrangères en France et ambassades de France à l'étranger :

Maisons des français de l'étranger
www.mfe.org (rubrique annuaires)

Droits des citoyens européens
www.ec.europa.eu/youreurope

HORS DE L'UE

Dans la plupart des pays hors de l'UE, un visa est exigé.

Pour des études

Pour l'obtenir, vous devrez justifier d'une inscription dans un établissement d'enseignement. Le visa se demande à l'avance auprès de l'ambassade ou du consulat étranger en France.

Où s'adresser ?

Ambassades étrangères en France et ambassades de France à l'étranger :
Maisons des français de l'étranger
www.mfe.org (rubrique annuaires)

◗ Pour un stage

Au-delà des frontières de l'Union Européenne, c'est, en principe, l'employeur qui doit entreprendre les démarches administratives afin d'obtenir un visa de travailleur temporaire pour le stagiaire.

◗ Pour un emploi

Pour l'obtenir, vous devrez justifier d'un contrat de travail avec une entreprise sur place. Le visa se demande à l'avance auprès de l'ambassade ou du consulat étranger en France.

ⓘ Où s'adresser ?
Ambassades étrangères en France et ambassades de France à l'étranger :
Maisons des français de l'étranger
www.mfe.org (rubrique annuaires)

Protection sociale et santé

DANS L'UE

La protection sociale varie selon la nature de votre séjour (études, stage, emploi...) et le pays d'accueil. Dans tous les cas, demandez la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) à votre caisse d'assurance maladie, trois semaines avant votre départ. Elle est gratuite et valable un an. Reconnue dans les pays de l'EEE (espace économique européen), elle vous permettra d'attester de vos droits à l'assurance-maladie et de bénéficier d'une prise en charge sur place de vos soins médicaux, selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour. En cas d'avance de frais médicaux ou de consultation de médecine privée, conservez les factures et les justificatifs de paiement et adressez-les à votre caisse, accompagnés du formulaire S3125a « Soins reçus à l'étranger », pour vous faire rembourser au retour.
Pour un long séjour, en plus de la CEAM et quelle que soit votre destination, il est conseillé de souscrire un contrat d'assistance ou d'assurance, qui garantit le remboursement des frais médicaux engagés et le rapatriement sanitaire en cas de maladie à l'étranger. Si vous ne bénéficiez pas d'une couverture sociale en France, il est recommandé de souscrire une assurance-maladie personnelle.

◗ Stage non rémunéré

- S'il s'agit d'un stage de moins de 6 mois figurant au programme de votre formation, avec convention de stage et non rémunéré, vous bénéficiez de la protection sociale (soins médicaux, dentaires, médicaments et

hospitalisation nécessaires à votre état) attestée par la carte européenne d'assurance maladie (valable 1 an). La protection accident du travail est accordée par la caisse d'affiliation française.
- S'il s'agit d'un stage hors convention, cette carte est nécessaire en cas de dépenses de santé (soins médicaux et dentaires, médicaments et hospitalisation immédiatement nécessaires).

Stage rémunéré

- Si le stage est effectué pour le compte d'une entreprise étrangère, vous devez être affilié et cotiser au régime de la sécurité sociale du pays où vous effectuez votre stage. Votre protection sociale dépend de la législation en vigueur dans ce pays.
- Si le stage est effectué pour le compte d'une entreprise française, il est assimilé à un détachement professionnel. Votre employeur français doit accomplir les formalités prévues pour les salariés en détachement à l'étranger, auprès de votre caisse d'assurance maladie.

Emploi

En tant que salarié, plusieurs éléments sont à prendre en compte : votre protection sociale mais aussi les allocations familiales, l'indemnisation du chômage, le calcul de votre retraite ou encore les impôts.
En matière de protection sociale, les accords de l'Union Européenne vous permettent de bénéficier d'une égalité de traitement avec les ressortissants de l'État où vous vous installez, que ce soit dans le domaine de la maladie, la maternité, l'invalidité, la vieillesse, les accidents de travail, la maladie professionnelle, le décès, le chômage ou les prestations familiales. Votre protection sociale varie selon votre statut. Il en existe trois :

Le détachement

Le salarié travaille à l'étranger pour une entreprise française ayant son siège en France. Le détachement est généralement d'une durée d'un an, renouvelable une fois. Le salarié demeure lié à son employeur en France pendant toute la durée de sa mission à l'étranger. Il est soumis au système de sécurité sociale français. En tant que salarié détaché par une entreprise française dans un pays de l'UE ou en Suisse, vos cotisations sont versées en France. Avant le départ, faites une demande de carte européenne d'assurance maladie auprès de votre caisse d'assurance maladie. Cette carte vous permettra de justifier de votre maintien au régime français de sécurité sociale et de vos droits dans le pays où vous êtes détaché. En cas de prolongation de votre détachement au-delà de la période initiale d'un an, votre employeur devra effectuer les formalités nécessaires pour obtenir l'autorisation de prolonger votre détachement.

L'expatriation

Le salarié travaille pour une entreprise étrangère dans un pays de l'Union Européenne. Il est soumis au système de sécurité sociale de son pays d'accueil

et ne relève plus du système français. Vous êtes également considéré comme expatrié dans les cas suivants :

- votre employeur vous envoie travailler à l'étranger pour une durée limitée mais il n'a pas choisi le régime du détachement
- vous étiez détaché à l'étranger, mais la durée maximale de votre détachement est atteinte
- votre durée de mission excède les limites autorisées dans le cadre des mesures pour le détachement
- vous travaillez pour le compte d'une société étrangère. En tant que salarié dans une entreprise de l'Union Européenne (emploi à long terme ou job de courte durée), vous relevez du régime de sécurité sociale du pays où vous travaillez et vous devez cotiser à ce régime.

Il est donc indispensable de vous informer sur la couverture sociale de ce pays. Si vous avez la nationalité française, vous pouvez prendre, en plus du régime local, une assurance volontaire auprès de la sécurité sociale française pour les assurances maladie-maternité, accidents du travail, invalidité et décès. Ces assurances sont gérées par la Caisse des Français de l'Étranger (CFE).

+ À SAVOIR

L'expatriation est la règle. Le détachement est donc beaucoup moins fréquent.

Le travail frontalier

Le frontalier est un travailleur, salarié ou non, qui exerce son activité professionnelle dans un État membre différent de celui où il réside et dans lequel il retourne une fois par semaine au moins. En tant que tel, vous êtes protégé par les dispositions européennes en matière de sécurité sociale au même titre que toutes les autres catégories de personnes visées par ces dispositions : vous êtes assuré dans le pays où vous travaillez.

Où s'adresser pour les statuts ?

Le réseau EURES

Pour prendre rendez-vous avec un conseiller EURES, contactez les conseillers des régions limitrophes : Pays de Loire, Centre, Limousin et Aquitaine.

Pôle emploi international
4 rue du Printemps 44700 ORVAULT
pei.44186@pole-emploi.fr

Pôle emploi International
8 rue Emile Zola 87000 LIMOGES
eei.limoges@pole-emploi.fr

Pôle emploi international
Agence Pôle emploi Orléans Coligny
165 bd de Châteaudun 45000 Orléans
02 38 78 76 84
eei.orleans@pole-emploi.fr

Pôle emploi international
10b quai de Paludate 33800 Bordeaux
05 56 333 887
eei.bordeaux@pole-emploi.fr

Portail EURES sur la mobilité de l'emploi
http://ec.europa.eu/eures

Travailleurs frontaliers
www.frontalier.org

ⓘ Où s'adresser pour la couverture sociale ?

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
www.ameli.fr

Caisse des Français de l'Etranger (CFE)
www.cfe.fr

Guichet unique en France au service de la mobilité internationale et de la sécurité sociale
www.cleiss.fr

Les allocations familiales

Salarié détaché

Vous continuez à dépendre du système d'allocation français, que vos enfants vous accompagnent ou pas ;

Salarié expatrié

Votre situation dépend du pays dans lequel vous exercez votre activité salariale ;

Frontalier

Vous avez droit aux prestations familiales, y compris pour les membres de votre famille qui résident dans un autre pays.

ⓘ Où s'adresser ?

Caisse d'Allocations Familiales (CAF) site recensant toutes les informations pratiques nécessaires
www.caf.fr

HORS DE L'UE

Vos soins médicaux reçus à l'étranger peuvent être pris en charge par votre caisse d'Assurance Maladie sous certaines conditions. En général, seuls les soins urgents imprévus pourront éventuellement être remboursés, mais vous devez régler vos frais médicaux sur place. Au niveau sanitaire, des vaccinations peuvent être nécessaires, voire obligatoires.
Quelle que soit la destination, et pour un long séjour il est conseillé de souscrire un contrat d'assistance ou d'assurance, qui garantit le remboursement des frais médicaux engagés et le rapatriement sanitaire en cas de maladie à l'étranger.

ⓘ Où s'adresser ?

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
www.ameli.fr

Compagnies d'assurances en France ou dans le pays d'accueil
http://fr.april-international.com

Mutuelles étudiantes (voir leurs coordonnées en région Poitou-Charentes sur leur site) : La Mutuelle des Étudiants (LMDE)
www.lmde.com

Société Mutualiste des Étudiants du Centre-Ouest (SMECO)
www.smeco.fr

Comité d'information médicale
www.cimed.org

Guichet unique en France au service de la mobilité internationale et de la sécurité sociale
www.cleiss.fr

Caisse des français de l'étranger
www.cfe.fr

Ministère des Affaires étrangères
www.diplomatie.gouv.fr

Maison des Français de l'étranger
www.mfe.org

Groupement transfrontalier européen
www.frontalier.org

Chômage, impôts et retraite

Le Chômage

La règle appliquée aux États membres de l'Union Européenne est la suivante : l'État qui doit indemniser le chômeur est généralement l'État dans lequel on a cotisé en dernier lieu. Avant le départ de France, si vous percevez une allocation chômage, vous pouvez la transférer dans un autre pays de l'Union pour une durée maximale de 3 mois. Faites remplir par le Pôle Emploi l'imprimé U2 (prévoir un délai d'un mois) et remettez-le dans un délai de 14 jours après votre arrivée à l'étranger à l'organisme payeur du pays choisi.

Si vous restez dans le pays où vous exerciez votre travail, votre situation au regard du chômage sera examinée par ce pays.
Si vous rentrez en France après avoir perdu votre emploi, votre situation sera examinée par le Pôle Emploi (avant votre retour, vous devez impérativement faire remplir l'imprimé U1 par le service public compétent du pays où vous travailliez et le joindre à votre dossier Pôle Emploi).

Vous devrez vous inscrire comme demandeur d'emploi en France dans les 7 jours qui suivent la date de votre radiation par l'organisme de chômage du pays que vous avez quitté. Vos droits seront différents si, après votre retour, vous aurez ou non retravaillé.

Préparer son départ et son retour

ⓘ Où s'adresser ?

Pôle Emploi International
www.pole-emploi-international.fr

Réseau Eures
http://ec.europa.eu/eures

Maison des Français de l'étranger (MFE)
www.mfe.org

La retraite

Les cotisations

- détaché : vous continuez à cotiser au régime français d'assurance vieillesse ;
- expatrié: vous êtes affilié au régime d'assurance vieillesse du pays d'accueil. Cela est également valable pour les travailleurs frontaliers.

Vos droits à la pension de vieillesse seront déterminés comme suit : chaque pays garde son système de protection sociale et l'âge de la retraite varie d'un pays à l'autre.
Il existe néanmoins au sein de l'Union Européenne une coordination des régimes obligatoires de sécurité sociale. Elle permet à toute personne ayant travaillé dans plusieurs pays de faire valoir les périodes de travail à l'étranger pour le calcul de sa pension retraite. Chacun des pays où le travailleur a cotisé pendant au moins 1 an verse sa part de la pension retraite. C'est le centre de sécurité sociale du dernier pays où l'on a travaillé qui traite le dossier. Le calcul de la pension vieillesse tient compte du nombre d'années de travail effectuées dans chaque pays et des règles propres à ces pays.

ⓘ Où s'adresser ?

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)
www.ameli.fr

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
www.lassuranceretraite.fr

Guichet unique en France au service de la mobilité internationale et de la sécurité sociale
www.cleiss.fr

Les impôts

Il n'y a pas d'harmonisation au niveau communautaire des règles de l'impôt sur le revenu. De ce fait, les modalités d'application des impôts peuvent varier sensiblement d'un pays à l'autre. L'endroit où vous allez payer vos impôts dépend de votre domiciliation fiscale et de l'existence ou non d'une convention fiscale conclue entre la France et le pays d'accueil. L'objet de cette convention est d'éviter toute double imposition des personnes qui perçoivent des revenus dans un pays mais dont la domiciliation fiscale est dans un autre pays. Si aucune convention fiscale n'a été signée entre la France et votre pays

d'accueil, vous serez imposable dans le pays de votre domiciliation fiscale. Dans ce cas, vous pouvez être considéré comme :

- résident en France : vous êtes alors imposable en France sur tous les revenus perçus en France et à l'étranger
- résident à l'étranger : vous êtes non-résident fiscal en France et vous payez vos impôts dans le pays étranger.

ⓘ Où s'adresser ?

Impôts Service répond à toutes les questions fiscales au 0810 467 687 (questions fiscales d'ordre général) et au 0820 326 326 (questions techniques pour des particuliers).

Administration fiscale
www.impots.gouv.fr (rubrique : particuliers > vos préoccupations > vivre hors de France)

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
www.economie.gouv.fr

Maison des Français de l'Étranger
www.mfe.org

Logement

En amont ou en arrivant, penser à consulter les sites spécialisés sur Internet et les offres publiées dans les journaux.

Logement temporaire

Auberges de jeunesse, centres d'hébergement YMCA, chambres chez l'habitant, gîtes, pensions, un canapé chez l'habitant, etc., toutes ces formules vous permettront d'approfondir votre recherche en attendant !

ⓘ Où s'adresser ?

Auberges de jeunesse dans le monde
www.hihostels.com
www.ymca.int

Réseau mondial de voyageurs et d'hôtes
www.couchsurfing.com

Réseau international d'hôtes et de voyageurs
www.servas-france.org

Échanges de maisons et appartements
www.switchome.org

Solution d'hébergement d'urgence
www.travellerspoint.com/budget-accommodation-en.html

Logement de longue durée

Les foyers d'étudiants ou de jeunes travailleurs et cités universitaires n'existent pas dans tous les pays, il faut se renseigner auprès des universités d'accueil. La colocation est une formule qui est développée dans de nombreux pays.

ⓘ Où s'adresser ?

Infomobil (information pratiques du réseau Information Jeunesse)
www.infomobil.org

Échange d'appartement ou de maisons
www.trocky.com

Offres de colocations en Europe
www.recherche-colocation.com

Transport

Pour connaître les moyens de transport et les cartes de réduction dans les pays européens
http://europa.eu/youth/fr
www.infomobil.org
www.itravelnet.com/transport.html

En voiture : votre permis de conduire est valable dans les pays membres de l'Espace économique européen. Hors Europe, certain pays peuvent vous demander d'avoir un permis de conduire international.

ⓘ Où s'adresser ?

Maison des français à l'étranger
www.mfe.org

+ À SAVOIR

pensez aux différentes cartes qui peuvent vous permettre d'obtenir des réductions dans les transports, l'hébergement, les lieux culturels, etc.

Carte d'étudiant international
www.isic.fr
carte ISE
www.isecard.com
www.euro26.org

Le retour

Un séjour à l'étranger booste son projet professionnel et personnel. Mais revenir et se réinsérer dans son environnement s'avère parfois difficile. Le retour est à préparer aussi minutieusement que son départ.

Guide « Le retour en France »
www.mfe.org

Certaines démarches sont à engager avant même votre départ de l'étranger

et d'autres, dès votre arrivée en France :
- chercher un logement
- s'il y a poursuite d'études, les réinscriptions se font souvent en février/mars, consultez les sites internet des universités ou des écoles
- si vous avez exercé une activité professionnelle à l'étranger, conservez toutes les pièces justificatives (bulletins de paie, certificats de travail, diplômes) nécessaires pour une recherche d'emploi en France.
- faites-vous radier du registre des français établis hors de France afin de vous réinscrire sur les listes électorales françaises.

www.monconsulat.fr

Durant votre séjour, pensez à entretenir votre réseau personnel et professionnel afin de faciliter votre réinsertion. Mettez en valeur les compétences acquises au cours de votre mobilité (adaptabilité, ouverture d'esprit, découvertes culturelles, perfectionnement linguistique)

En savoir plus

Portail européen de la jeunesse
http://europa.eu/youth/fr

Service d'orientation pour les citoyens de l'Union Européenne
http://europa.eu/youreurope

Vivre, travailler et voyager dans l'UE
http://ec.europa.eu

Union des français à l'étranger
www.ufe.org

Informations sur les conditions de vie à l'étranger
www.mfe.org

Le monde bouge !
Et vous ?





Les organismes de mobilité internationale en Charente

Le Collectif Mobilité Jeunesse regroupe les acteurs de la Charente convaincus de la nécessité de s'ouvrir au monde.

SOLIDARITES JEUNESSES POITOU CHARENTES

Maison des Bateleurs,
4 avenue Onda
17 130 MONTENDRE
05 46 49 08 34
sjbateleur@wanadoo.fr
www.bateleurssolidaritesjeunesse.org

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

L'hôtel du département
31 boulevard Emile Roux
16917 ANGOULÊME Cedex 9
05 16 09 72 30
contact@cg16.fr
www.cg16.fr

ADIF

La Maison du Citoyen et de la Solidarité Internationale
6 rue Henri Fichon 16100 COGNAC
09 53 76 01 40
contact@adif-interculturalite.eu
www.adif-interculturalite.eu

CIJ / CENTRE INFORMATION EUROPE DIRECT

4 rue de la place du Champ de Mars

16000 ANGOULÊME
05 45 37 07 30
europe@info-jeunesse16.com
www.info-jeunesse.com
www.europe-direct-charente.eu

MAISON DES PEUPLES ET DE LA PAIX

50, rue Hergé
16000 ANGOULÊME
05 45 92 48 32
peuples16@reseau-mpp.org
www.reseau-mpp.org

CLUB MARPEN

Rue du Maussant
16 140 TUSSON
05 45 31 17 47
info@clubmarpen.org
www.clubmarpen.org

DDCSPP / ETAT

Unité Jeunesse, Sports et Vie Associative
Référent Mobilité Jeunesse
Place du Champ de Mars
16 000 ANGOULÊME
05 16 16 62 00
ddcsp@charente.gouv.fr

INFO 16 - BUREAU INFORMATION JEUNESSE

53 rue d'Angoulême
16100 COGNAC
05 45 82 62 00
info16coganc@wanadoo.fr
www.info16cognac.fr

TERA : MAISON DE L'EUROPE DE LA CHARENTE

5 chemin du Halage
16000 ANGOULÊME
05 45 39 85 67
tera.international@free.fr
www.tera-maison-europe-charente.eu



Faire des études

Comment partir ? Trouver un lieu d'études et s'inscrire

Partir à titre individuel AVANT le BAC

Vous poursuivez vos études à l'étranger sans lien de rattachement à un établissement français. Vous effectuez seul toutes vos démarches :
- trouver l'établissement ;
- s'y inscrire ;
- s'informer sur la reconnaissance des diplômes ;
- trouver un logement et régler tous les aspects de la vie quotidienne sur place.

Cette solution requiert du temps, de l'autonomie et une grande motivation.

DANS L'UE et **HORS DE L'UE**

Une année scolaire dans un établissement étranger

formule destinée surtout aux lycéens de 15 à 18 ans permettant d'être accueilli dans une famille et de suivre la scolarité classique du pays, sans enseignement spécifique en langues. Attention, formule mise en place par des organismes de séjours linguistiques non validée par l'Éducation Nationale.

En savoir plus
www.jcomjeunes.com
www.unosel.org
www.loffice.org
www.unse.org
www.unat.asso.fr

Voir la fiche ACTUEL CIDJ n° 7.6 « Les séjours linguistiques à l'étranger » au CRIJ et dans le réseau Information Jeunesse CRIJ, BIJ, PIJ :
www.ij-poitou-charentes.org (rubrique : réseau IJ)

Une année ou plus dans un établissement français à l'étranger

Voir la liste des établissements sur le site de l'agence de l'enseignement du français à l'étranger (AEFE).
www.aefe.fr

Le programme Secondary School Student

Mis en place par le gouvernement américain, il permet aux lycéens français en classe de 2de ou de 1re de partir un semestre ou un an dans un lycée américain. Le temps passé aux États-Unis ne remplace cependant pas l'année qui aurait dû être effectuée dans un lycée français. Pour pouvoir partir il faut obtenir un visa J-1, délivré par des organismes sponsors
http://j1visa.state.gov/programs/secondary-school-student

Améliorer votre apprentissage des langues en préparant par exemple un bac européen, un bac international, une section européenne ou internationale, ou encore un bac binational

Le bac international (IB), préparé grâce à une fondation éducative dans des établissements répartis dans 141 pays, n'est pas reconnu en France. Il est recommandé de passer un bac européen ou encore un bac binational reconnu à la fois en France et à l'étranger (AbiBac franco- allemand, BachiBac franco- espagnol et EsaBac franco- italien).

Informations sur les bourses et programmes mentionnés précédemment
www.euroguidance-france.org (Rubrique Europe Mode d'emploi/ Pour un départ en solo au niveau du secondaire)

Bourses d'étude du Rotary International (Rubrique Youth Exchange)
www.rotary.org

Bac européen
www.eursc.org

Bac international
www.ibo.org

Abibac (obtention du bac allemand et du bac français)
www.education.gouv.fr (rubrique système éducatif > Europe et international > coopération bilatérale > coopération franco-allemande)

Office National de Garantie des Séjours et Stages Linguistiques
www.loffice.org

◗ Partir à titre individuel APRÈS le BAC

Le baccalauréat est largement reconnu pour l'accès à l'enseignement supérieur. Il vous ouvre les portes des pays européens, mais chaque pays ou université peut imposer ses conditions (sélection sur dossier, examens d'entrée, tests de langue).

- soit vous réalisez votre cursus universitaire complet à l'étranger (sur plusieurs années) et vous obtenez un diplôme étranger
- soit vous effectuez seulement une partie de vos études (1 an) à l'étranger et revenez par la suite achever votre parcours universitaire en France, en veillant à trouver des passerelles avec les cursus français (voir les NARIC et ENIC page 31)

Après bac + 2

Les BTS et DUT étant peu ou pas reconnus hors de France, il est difficile d'entamer directement un second cycle en Europe. Vous aurez acquis des crédits européens mais dans la majorité des cas, vous serez admis en première année de formation.

Après bac + 3

La meilleure période pour partir étudier à l'étranger se situe après un second cycle d'études universitaires ou en fin de scolarité pour les grandes écoles. C'est à ce niveau qu'il existe le plus de correspondances entre les formations françaises et étrangères.

Faire des études

Où trouver les adresses des établissements

Pour obtenir les coordonnées des lieux d'études dans d'autres pays d'Europe (établissements supérieurs, universités, instituts, grandes écoles) et connaître l'organisation des études dans ce même pays, prenez contact avec des centres d'information spécialisés.

Où s'adresser ?

Le SAFIRE à l'université de Poitiers et La Maison de la Réussite à l'Université de La Rochelle accompagnent les étudiants dans l'élaboration de leur projet personnel de formation et d'insertion professionnelle.

Safire
Université de Poitiers
05 49 45 44 60
safire@univ-poitiers.fr
http://safire.univ-poitiers.fr/

Maison de la Réussite
Université de La Rochelle
05 46 45 26 77
baipe@univ-lr.fr
www.univ-larochelle.fr

DANS L'UE

Site portail sur les Bachelors, Masters, Ph. D en Europe.
www.studyportals.eu

Étudier dans une université en Europe-Monde.
http://europa.eu/eu-life/education-training/index_fr.htm

Informations sur les systèmes éducatifs en Europe.
http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/index_fr.php

Service culturel de l'ambassade du pays en France. Il informe sur les conditions d'études et dispose de renseignements sur les établissements (écoles, universités, instituts...) dans le pays d'accueil.

Adresses des ambassades
www.mfe.fr (rubrique : annuaires)

Réseau européen de centres de ressources pour l'orientation
www.euroguidance-france.org

HORS DE L'UE

Index non exhaustif des universités, institutions et grandes écoles dans le monde.
www.braintrack.com

Etats-Unis

Bureau of Education and Cultural Affairs (présentation du système éducatif et de l'enseignement supérieur)
www.educationusa.info

Commission Fulbright
www.fulbright-france.org

Council on Higher Education Accreditation
www.chea.org

US Journal of Academics
www.universities.us

Canada

Ambassade : brochure « Étudier au Canada »
www.international.gc.ca
www.educationau-incanada.ca
www.canada-culture.org

Association des universités et des collèges du Canada
www.aucc.ca
www.etudescanada.com

Australie

Site officiel du gouvernement australien pour les études : demandes d'inscription dans les universités
www.studyinaustralia.gov.au

Site du ministère de l'Éducation australien
http://education.gov.au/

Australian Qualification Framework (service gouvernemental garantissant la qualité des filières publiques)
www.aqf.edu.au

Liens vers les sites de toutes les universités australiennes
www.australianuniversities.com.au

Collèges TAFE
www.tafensw.edu.au

International Development Projects
www.idp.com

Nouvelle-Zélande

www.universitiesnz.ac.nz
www.newzealandeducated.com

New Zealand Qualification Authority
www.nzqa.govt.nz

Argentine

Site du ministère de l'Éducation (recense établissements d'enseignement supérieur)
http://estudiarenargentina.siu.edu.ar

Brésil

www.mec.gov.br

Chili

www.anuarioeducacion.cl
www.universia.cl

Mexique

www.anuies.mx
www.fimpes.org.mx

Afrique du Sud

www.studysa.co.za
www.nrf.ac.za

Inde

www.ambinde.fr
www.bestindiaedu.com
www.aiuweb.org

Faire des études

Chine
http://en.csc.edu.cn
www.net.edu.cn

Japon
www.studyjapan.go.jp/en
www.jasso.go.jp
www.jpss.jp/eng

Avant toute inscription, vous devrez vous renseigner sur les dates limites et les conditions d'inscription imposées par le pays ou l'établissement choisi. Avant de pouvoir vous inscrire, vous devrez :

- vous assurer que vous avez le niveau requis pour intégrer la filière choisie
- réussir la sélection d'entrée exigée par l'établissement d'accueil : examen et test de langue ;
- rédiger une lettre de motivation dans la langue du pays ;
- faire une demande de « dispense d'études » accompagnée d'une attestation des diplômes acquis et d'une description détaillée de votre cursus traduites dans la langue du pays par un traducteur assermenté. Liste disponible sur www.ceticap.com ;
- rassembler des lettres de recommandation de vos professeurs ;
- justifier de ressources financières suffisantes pour couvrir les frais de scolarité et de séjour ;
- posséder une couverture sociale.

Pour l'inscription elle-même, deux systèmes prévalent.

Pour le Royaume-Uni et l'Irlande, il faut s'inscrire auprès d'un organisme centralisateur :

UCAS
Universities and Colleges Admission Service) pour le Royaume- Uni
Rosehill - New Barn Lane
Cheltenham - GLOUCESTERSHIRE
GL52 3LZ UK
+44 330 3330 230 (undergraduate)
+44 330 3330 232
(Performing arts)
+44 330 3330 235 (Postgraduate)
+44 330 3330 231
Postgraduate teacher training)
enquiries@ucas.ac.uk
www.ucas.com

CAO
(Central Applications Office) pour l'Irlande Tower House
Eglinton Street
GALWAY - Irlande
00 353 91 50 98 00
www.cao.ie

Pour les autres pays d'Europe, l'inscription se fait directement auprès de l'établissement choisi.

+ À NOTER

Partir à titre individuel ne s'improvise pas. Commencez vos démarches au moins un an à l'avance ! Prévoyez une période de 2 à 4 mois pour les formalités d'inscription : tests linguistiques, CV et lettre de motivation rédigés dans la langue du pays, diplômes traduits par des traducteurs assermentés, lettres de recommandation de vos professeurs, etc. Les dossiers d'inscription sont souvent accessibles sur Internet.

Partir dans le cadre d'un programme d'échange AVANT le BAC

Vous restez attaché à un établissement français. À tout point de vue, cette solution est la plus favorable. Elle vous épargne le parcours du combattant (problèmes de reconnaissance des diplômes, d'inscription et de recherche de logement).

Programme Brigitte Sauzay et du Programme Voltaire

Ces programmes permettent de partir quelques mois pendant le collège ou le lycée en Allemagne avec l'office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ).
www.ofaj.org
www.ac-poitiers.fr/l-academie (rubrique : délégations et missions, puis DAREIC)

ERASMUS+ action clé 1, mobilité dans l'enseignement scolaire

Vous pouvez participer à un échange de classe (de la maternelle au lycée) ou une mobilité individuelle (collège et lycée) dans le cadre du nouveau programme ERASMUS+. Pour plus d'informations prenez contact avec votre établissement.
www.2e2f.fr (rubrique : enseignement scolaire)

Partir dans le cadre d'un programme d'échange APRÈS le BAC

ERASMUS + action clé 1, mobilité dans l'enseignement supérieur

Permet aux étudiants (inscrits au moins en 2e année d'études supérieures) d'effectuer un séjour d'études de 3 mois à 1 an dans un établissement d'un autre pays européen et hors UE. Pour bénéficier de ce programme, il faut contacter le service des relations internationales de votre établissement d'origine pour savoir s'il participe au programme et avec quels établissement il a passé un accord.

Faire des études

C'est toujours l'établissement français dans lequel vous êtes inscrit qui organise le séjour avec l'un de ses établissements partenaires, dans un domaine d'études donné. Vous restez donc rattaché à votre université ou école d'origine. Celle-ci vous garantit la reconnaissance de votre séjour d'études passé à l'étranger dans votre cursus français et la prend en compte pour l'attribution de votre diplôme.
Les candidats sont sélectionnés selon leur niveau dans la langue du pays de destination, leur motivation et leur dossier universitaire.
Le programme ERASMUS+ permet aussi de bénéficier d'une bourse attribuée sur critères sociaux et dont le montant varie en fonction du niveau de vie du pays d'accueil.

+ À NOTER

Préparez votre projet de mobilité dès la rentrée universitaire précédente ou, au plus tard, 6 mois avant la date de départ souhaitée. Les étudiants, les lycéens, les apprentis désirant participer à des programmes européens doivent donc s'adresser à leur établissement.

ⓘ EN SAVOIR PLUS

Services des relations internationales de votre établissement

Le programme Erasmus+
www.2e2f.fr

Liste des établissements engagés dans un programme Erasmus
http://eacea.ec.europa.eu/llp/Erasmus/Erasmus_university_charter_en.php

Portail recensant les blogs des étudiants en mobilité
http://blogs-erasmus.eu

Informations sur les financements européens concernant la jeunesse
www.eurodesk.eu
http://international.ij-poitou-charentes.org (rubrique : aides à la mobilité)

Les programmes bilatéraux

De nombreuses universités ou écoles ont passé des accords avec des établissements européens qui ne rentrent pas forcément dans le cadre du programme Erasmus +, mais qui permettent également des échanges d'étudiants. Ces programmes bilatéraux, trilatéraux ou multilatéraux sont basés sur la reconnaissance de périodes d'études passées à l'étranger et sur la préparation de doubles diplômes.

Où s'adresser ?
SAFIRE (Poitiers) et Maison de la Réussite (La Rochelle), pour consulter les programmes d'études des universités (voir contacts page 26)
Service des Relations Internationales de votre établissement

Les filières internationales

Certaines écoles, universités et instituts proposent des formations permettant de suivre un double cursus avec délivrance de doubles diplômes ou comprenant des périodes d'études à l'étranger.

Où s'adresser ?
Service des Relations Internationales de votre établissement
Eurodesk, informations sur les financements européens concernant la jeunesse
www.eurodesk.eu

La reconnaissance des diplômes

Départ à titre individuel

Comme il n'existe pas, au niveau européen, de système général de reconnaissance des diplômes, vous risquez de rencontrer au départ ou au retour des problèmes d'équivalence. Pour faciliter vos démarches, l'Union Européenne a mis en place un réseau de Centres d'information sur la reconnaissance des diplômes, les centres NARIC.
Les centres NARIC délivrent des informations et une attestation utile pour faire reconnaître vos diplômes.

Où s'adresser ?
Centre NARIC du pays choisi pour la reconnaissance d'un diplôme français à l'étranger
www.enic-naric.net
Centre NARIC français pour la reconnaissance d'un diplôme étranger en France
www.ciep.fr/enic-naricfr

+ À NOTER

Si les centres NARIC vous informent et vous conseillent, leurs avis sont purement consultatifs. Au final, seul l'établissement d'accueil décidera de la valeur à accorder à votre diplôme. Par conséquent, avant de partir, vous devrez adresser un an à l'avance à l'établissement étranger, une demande de « dispense d'études » accompagnée d'une attestation des diplômes acquis et d'une description détaillée du cursus déjà suivi, traduite dans la langue du pays.

◗ Départ avec un programme européen ou une filière internationale

La période d'études effectuée à l'étranger sera validée à votre retour par votre établissement, qui vous délivrera le diplôme français correspondant. Dans le cadre de formations menant à un double diplôme, vous obtiendrez le diplôme français et le diplôme étranger. En partant dans le cadre d'un programme, vous évitez tout problème de validation, grâce au système européen d'attribution et de transfert de crédits (ECTS).

ⓘ Où s'adresser ?
Service des Relations Internationales de votre établissement

Les aides et les bourses

◗ Ministère des Affaires étrangères

Le dispositif des bourses scolaires

Cette aide à la scolarité est attribuée sous conditions de ressources. Elle est réservée aux élèves français âgés d'au moins trois ans résidant avec leur famille à l'étranger, inscrits au registre mondial des Français établis hors de France et scolarisés dans un établissement d'enseignement français.

ⓘ Où s'adresser ?
Établissement de formation
Consulat français du lieu de résidence à l'étranger
www.aefe.fr

Les bourses d'études

Ce programme s'adresse aux étudiants français, de formation bac+4, souhaitant poursuivre leur formation à l'étranger au sein du Collège d'Europe soit à Bruges en Belgique soit à Natolin en Pologne. D'autres financements sont proposés par certains pays, aux étudiants effectuant leurs études en France et souhaitant étudier dans d'autres pays.

ⓘ Où s'adresser ?
Service des relations internationales ou bureau des stages de l'établissement d'enseignement
www.campusfrance.org
www.diplomatie.gouv.fr

◗ Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Bourses d'enseignement supérieur

Si vous êtes étudiant français ou originaire de l'UE désirant suivre des études supérieures dans un pays membre du Conseil de l'Europe, vous pouvez percevoir une bourse sur critères sociaux dans les mêmes conditions qu'en France. Vous devez suivre des études supérieures menant à un diplôme

national, à temps plein, pendant une année universitaire ou deux semestres suivant les pays.
La demande s'effectue lors de la constitution du dossier social étudiant (DSE) auprès du CROUS de votre département.
www.cnous.fr/_vie_15.htm

L'aide à la mobilité internationale

Cette aide est destinée à soutenir la mobilité internationale des étudiants qui souhaitent suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international. Cette formation ou ce stage doit s'inscrire dans le cadre de leur cursus d'études.
Elle se présente sous la forme d'une aide complémentaire à la bourse sur critères sociaux, pour les étudiants qui en sont bénéficiaires. La durée du séjour aidé de l'étudiant à l'étranger ne peut être inférieure à deux mois ni supérieure à neuf mois consécutifs.

Où s'adresser ?

Service des relations internationales ou bureau des stages de l'établissement d'enseignement

Conseil Régional Poitou-Charentes

Bourse régionale de la découverte : séjour d'étude en Europe

Séjours d'étude en Europe, sélectionnés dans le cadre du programme européen ERASMUS. Àge limite fixé à 28 ans. Séjour d'une durée de 3 mois minimum à 12 mois maximum. Les demandes d'étudiants de nationalité étrangère pour la réalisation d'un séjour d'étude dans leur pays d'origine ne sont pas éligibles.

Où s'adresser ?

Région Poitou-Charentes
Plateforme téléphonique
du lundi au vendredi, de 8h à 19h
05 49 38 49 38
bourses.decouverte@cr-poitou-charentes.fr

Autres sources de financement

Le DAAD (Office allemand d'échange universitaires)

Cet organisme finance des séjours d'études en Allemagne
http://paris.daad.de (rubrique : bourses et subventions)

Le CIERA (Centre Interdisciplinaire d'Études et de Recherches sur l'Allemagne)

Cet organisme finance des séjours d'études en Allemagne
www.ciera.fr

Faire des études

Guide des aides à la mobilité européenne et internationale

Toutes les aides à la mobilité (bourses, dispositifs, etc.) pour des études, de la recherche, des stages, du volontariat, des échanges..., sont disponibles sur le site de la mobilité internationale du réseau Information Jeunesse (rubrique « aides à la mobilité »).
http://international.ij-poitou-charentes.org



Fiches ACTUEL CIDJ
En consultation au CRIJ et dans tout le réseau Information Jeunesse Poitou-Charentes : CRIJ, BIJ, PIJ
www.ij-poitou- charentes.org (rubrique : réseau IJ)

Les sites Internet
Réseau d'informations sur l'éducation en Europe, qui collecte et diffuse des données fiables sur les politiques et systèmes éducatifs à travers l'Europe.
http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/index_fr.php
Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
www.education.gouv.fr
L'organisation des études supérieures, l'accueil des étudiants, la possibilité de bourses et les modes de vie par pays
www.worldstudent.com



Trouver un stage

Cadre et statut du stagiaire

De façon générale, il n'existe aucun statut légal du stagiaire en Europe. La notion de stage conventionné est une formule typiquement « franco-française », qui n'a aucune valeur juridique dans les autres pays. S'il s'agit d'un stage obligatoire faisant partie intégrante du programme d'enseignement, la convention est signée par l'entreprise, l'établissement de formation et l'étudiant.
Elle fixe les engagements de chacun. Voir l'évolution de ce statut sur le site du ministère du Travail :
www.travail-emploi.gouv.fr

Il est possible d'obtenir une convention, dans le cadre d'un stage facultatif ne figurant pas dans le cursus d'études et relevant de la seule initiative de l'étudiant. Le stage doit être reconnu comme faisant partie de la formation et ayant un lien avec le diplôme préparé.
Pour les stages hors études, il est recommandé d'être très vigilant sur les postes proposés. Dans de nombreux cas, il s'agit d'emplois déguisés (remplacement de poste, augmentation de l'activité, etc.), dont la rémunération n'est pas à la hauteur du travail demandé. Cependant, il existe quelques possibilités pour des candidats sortis du système éducatif d'effectuer un stage, dans le cadre d'un accord amiable entre l'étudiant et l'entreprise, ou en partant par le biais d'un programme.

Comment chercher un stage ?

Pour que votre projet voie le jour, la condition numéro 1 est de commencer vos recherches au moins 6 mois à l'avance. Il faudra aussi évaluer votre niveau en langue, faire le point sur vos acquis, définir le contenu du stage et vous informer sur la situation économique du pays.

Pour la recherche d'entreprises, trois solutions s'offrent à vous :
- effectuer des démarches individuelles
- participer à un programme communautaire
- passer par une agence de stages « clés en main »

Démarches individuelles

Comme pour une recherche d'emploi, la recherche de stage peut s'effectuer par candidature spontanée ou en réponse à des offres.

Candidatures aux entreprises

Envoyez votre CV (voir pages 51 et 52) et une lettre de motivation aux entreprises de votre région ayant une implantation à l'étranger, aux entreprises françaises à l'étranger et, bien sûr, aux entreprises du pays choisi.

Trouver un stage

Plusieurs pistes pour avoir accès aux adresses de ces entreprises :

Les annuaires spécialisés
Le Moniteur du Commerce International (MOCI) hebdomadaire qui recherche, recueille et met à jour l'ensemble des informations relatives au commerce extérieur de la France. Il comprend une rubrique « offres d'emploi » et de stages à l'étranger. Une version très réduite est proposée sur le site Internet :
www.lemoci.com
Attention : l'accès aux articles est payant. Possibilité d'abonnement payant pour les étudiants et jeunes diplômés qui recherchent un stage ou un emploi.
Le World Trade Centre au sein de la CCI de la Vienne
www.wtc-poitiers-futuroscope.com/

Les banques de données sur Internet
http://fr.kompass.com
Disponible en version électronique, le KOMPASS recense les entreprises en France et dans le monde, leurs marques, leurs produits, leurs services, leurs activités et coordonnées.
www.wayp.com
Les pages jaunes dans le monde.
www.europages.fr
Annuaire qui recense 500 000 entreprises dans tous les secteurs d'activités et dans plus de 30 pays européens.
www.editus.lu/ed/fr
Annuaire européen d'entreprises sur le Luxembourg et la Grande Région (Communauté germanophone de Belgique, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre,Wallonie).

Le Bureau des Stages, le Bureau des Relations Internationales ou le Service d'Information et d'Orientation de votre établissement.

Les comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle
www.diplomatie.gouv.fr (rubrique : emplois, stages et concours)

Les comités pour l'emploi des Chambres de commerce et d'industrie française à l'étranger
www.uccife.org
Proposés par le Ministère des Affaires Étrangères et présents dans une cinquantaine de pays au sein des consulats de France, des chambres françaises de commerce et d'industrie, ou dans le cadre d'associations, ils œuvrent pour l'insertion des Français sur les marchés du travail locaux.

Les Chambres de Commerce et d'Industrie étrangères en France

Chambre franco-allemande de Commerce et d'Industrie
www.francoallemand.com

Chambre officielle de Commerce d'Espagne
www.cocef.com

Chambre de Commerce Franco-Finlandaise
www.ccff.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie Franco – Britannique
www.francobritishchambers.com

Chambre de Commerce Italienne
www.ccif-france.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Irlandaise
www.franceireland.com

Chambre de Commerce Franco-Norvégienne
www.ccfn.no

Chambre de Commerce Suédoise en France
www.ccsf.fr

Itinéraire International
www.itineraire-international.org
C'est une association d'accompagnement à la recherche d'emplois, de stages et volontariats sur des postes à l'export. Elle propose une liste d'entreprises, des actualités par région, de l'information par pays, des conseils de recherche d'emplois, des formations à l'international.

Le réseau des bureaux d'Ubifrance
www.ubifrance.fr
Ils sont implantés dans 112 pays. Ils donnent des informations pratiques sur le pays, l'approche du marché, l'implantation des entreprises, l'expatriation et les stages proposés au sein des Services Économiques du pays donné. Ils sont principalement ouverts aux professionnels.

+ À NOTER

La plupart de ces organismes et sites Internet proposent très peu d'offres de stages. Ils permettent surtout l'accès à des listes d'entreprises, annuaires professionnels, périodiques, dossiers par pays, etc.

Candidatures organisations internationales et aux institutions européennes

Les institutions européennes offrent des possibilités de stages, rémunérés ou non, destinés à un petit effectif de candidats. Vous pouvez aussi déposer votre candidature auprès des organisations internationales : UNESCO, ONU, OCDE, etc.

Trouver un stage

Où s'adresser ?

Bureaux des stages des institutions européennes suivantes :

Commission Européenne
(les candidatures doivent être remplies en ligne)
http://ec.europa.eu/stages/index_fr.htm

Parlement Européen : stages de journaliste, de traducteur, d'interprète
www.europarl.europa.eu (rubrique : le parlement > le parlement et vous > stages), (formulaires en ligne)

Conseil de l'Union Européenne
www.consilium.europa.eu (rubrique : contact > bureau des stages)

Cour de Justice des Communautés Européennes
http://curia.europa.eu (rubrique : l'institution > emplois et stages)

Cour des Comptes Européenne
http://eca.europa.eu (rubrique en bas : travailler à la cour des comptes > stages)

Comité Économique et Social
www.eesc.europa.eu (rubrique : le comité > stages)

Comité des Régions
www.cor.europa.eu (rubrique : à propos > recrutement > stages)

Médiateur Européen
Ce service diffuse une note d'information sur le recrutement au sein des Institutions européennes, ainsi que le règlement relatif aux stages offerts par le Médiateur européen
www.ombudsman.europa.eu (rubrique : A votre service > Médiateur européen >Recrutement/Stages)

Bureau des stages des organisations internationales suivantes :

Centre régional d'Information des Nations Unies pour l'Europe Occidentale (ONU)
www.unric.org (rubrique : emploi et stages à l'ONU)

Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO)
http://fr.unesco.org (rubrique : rejoindre)

Organisation de Coopération et de développement économique (OCDE)
www.oecd.org (rubrique : à propos > carrière à l'OCDE)

+ À NOTER

Les stages sont proposés aux étudiants ayant un profil déterminé : avant de postuler, il faut bien se renseigner sur les conditions de recrutement (souvent au-delà de bac + 3).

Candidatures au Ministère des Affaires Étrangères

Une centaine de stages par an sont proposés par l'administration centrale ou dans les missions diplomatiques et postes consulaires. Pour qu'un étudiant puisse en bénéficier, il doit être titulaire au moins d'un bac + 2 en sciences politiques, droit, relations internationales, sciences économiques, informatique, télécommunications ou langues appliquées. Il faut également que son université ait signé une convention-cadre avec le ministère.

Où s'adresser ?

Service des Relations Internationales ou bureau des stages de votre établissement
www.diplomatie.gouv.fr (rubrique : Emplois, stages, concours)

+ À NOTER

Il est inutile (voire contre-productif) de prendre directement contact avec les services du Ministère des Affaires Étrangères, des Ambassades ou des Consulats de France à l'étranger. La procédure ne peut être engagée que par votre établissement.

Réponses à des offres

Les presses française et étrangère contiennent des offres d'emploi, mais plus rarement des offres de stage. Certains sites internet ont développé ce créneau. Attention, avant toute connexion, renseignez-vous sur le sérieux et le coût de ces services.

Sélection de sites **DANS L'UE** et **HORS DE L'UE**

Portail européen de la jeunesse
http://europa.eu/youth/fr (rubrique : Emploi > Stage)

Outil de gestion des offres de stages, « placeojeunes ». Interconnecte les sites « ressources humaines » des grandes entreprises avec les sites intranet des grandes écoles pour mettre en relation directe recruteurs et candidats
www.placeojeunes.com

Proposition de stages et d'emploi en France et dans le monde
www.monster.fr

Bourse européenne de l'emploi et de stages dans le domaine culturel
www.cortex-culturemploi.com

Édité par Kompass France, site exclusivement dédié aux stages
www.kapstages.com

Proposition d'offres de stages, jobs et emplois dans le monde entier
www.teli.asso.fr

Offres, annuaires d'entreprises
www.etudis.com

Trouver un stage

Offres du magazine Studyrama
www.studyrama-emploi.com
www.letudiant.fr (rubrique : jobs, stages, emploi)
www.jobscampus.com
www.goabroad.com/intern-abroad
www.iagora.com/work/en/internships-and-jobs-abroad
http://www.internweb.com
www.ciee.org/trainee

Association France-Québec
www.francequebec.fr

+ À NOTER

Pour qu'un stage à l'étranger soit profitable, prévoyez un minimum de 2 à 3 mois sur place. Adaptez votre CV et votre lettre de motivation aux pratiques de chaque pays (pages 51 et 52). Faites le point sur vos compétences techniques (utiles à l'entreprise), vos compétences linguistiques et enfin votre connaissance du pays (vacances, séjours divers).

Stage « clés en main »

De plus en plus d'organismes spécialisés proposent des stages en entreprise à l'étranger « clés en main » et peuvent vous aider dans vos démarches. En général leurs services sont payants, allant de la simple adhésion à une participation beaucoup plus onéreuse.

Où s'adresser ?

Association Internationale des Étudiants en Sciences Économiques et Commerciales (AIESEC)
AIESEC est une organisation internationale pour les jeunes qui souhaitent découvrir et exploiter leur potentiel afin d'avoir un impact positif sur la société. Services payants.
www2.aiesec.org/france

Aubert Ermisse
Cet organisme propose des stages, uniquement en Angleterre, dans différents secteurs d'activités vente, marketing, informatique, administration, import / export, finance, secrétariat... Le séjour est de 6 semaines minimum.
www.aubert-ermisse.com

Calvin Thomas Organisation - Euraupair
Le programme Workin' USA, proposé par l'organisme, permet aux étudiants et jeunes professionnels d'effectuer un premier emploi ou un stage rémunéré en entreprise aux USA, sur une durée de 12 ou 18 mois, limité dorénavant au domaine de l'hôtellerie. Calvin-Thomas coordonne le séjour : information, préparation, émission des documents administratifs nécessaires à l'obtention du visa, recherche du logement et suivi sur place.

www.calvin-thomas.com

Club Teli
www.teli.asso.fr

Association Contacts
Les stages en entreprises, que cette association propose, se déroulent dans diverses régions d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande, d'Espagne, d'Italie et d'Allemagne (statut étudiant obligatoire pour l'Espagne et l'Allemagne, stage conventionné uniquement).
www.sejours-contacts-linguistiques.com

The European Law Students' Association (ELSA)
C'est l'association européenne des étudiants en droit. Elle a pour but de développer les échanges entre les étudiants en droit et les juristes, de différents pays. Grâce à son réseau, ELSA peut offrir des centaines de stages. Formulaire d'adhésion disponible sur internet.
www.elsafrance.org

The International Association for the Exchange of Students for Technical Experience (IAESTE)
Cette association propose aux étudiants des stages à l'étranger dans un domaine scientifique, technique ou en architecture. Il s'agit d'un système d'échanges : une entreprise en France reçoit un stagiaire étranger, un étudiant français effectue son stage dans une entreprise à l'étranger. Si l'étudiant trouve lui-même son stage, alors il peut participer au programme « Offres réservées » ; il n'a alors pas de stage à proposer en échange et l'IAESTE effectue les démarches administratives requises (documents nécessaires à l'obtention d'un visa, permis de travail).
www.iaeste.org

Séjours Internationaux Linguistiques et culturels (SILC)
www.silc.fr

Kap au Pair
www.kapaupair.com

Odysée Agri
Dispose d'un réseau diversifié de partenaires ou lieux d'accueils pour des démarches simplifiées et plus réactives proposant des opportunités de séjours originaux : stage de longue durée rémunéré, séjour de découverte de quelques semaines adaptés pour des compétences et demandes très variées.
www.odyssee-agri.com

+ À NOTER

Si vous optez pour un stage « clés en main » :
- verser à l'inscription de 20 à 30% du prix demandé, le reste sera payé en début de stage
- s'assurer qu'un remboursement est prévu s'il n'y a pas de stage
- exiger toujours un contrat écrit

Les programmes du Service Mobilités Internationales du Conseil Régional Poitou-Charentes

Eurodyssée

Une expérience professionnelle à l'étranger pour jeunes diplômés demandeurs d'emploi.
Liste des régions en Europe sur :
www.eurodyssee.net

Service Mobilités Internationales de la Région Poitou-Charentes
05 49 60 28 28
mobilites@cr-poitou-charentes.fr

Bourses de la découverte – demandeurs d'emploi

stages professionnels pour jeunes diplômés demandeurs d'emploi. Première expérience professionnelle à l'étranger pour jeunes diplômés demandeurs d'emploi.

Service Mobilités Internationales de la Région Poitou-Charentes
05 49 60 28 28
mobilites@cr-poitou-charentes.fr
www.poitou-charentes.fr (rubrique : éducation & formation > bourses de la découverte)

Les aides et les bourses

L'indemnité de stage n'est pas chose courante, aussi bien en France qu'à l'étranger. Si elle existe, son montant reste modique et elle est plutôt présentée comme une participation à des frais de repas ou de transport.
Avant de partir, pensez donc à évaluer le coût souvent élevé d'un stage à l'étranger (frais d'hébergement, transport, vie sur place) et prenez contact avec les organismes susceptibles de vous aider financièrement. Sachez toutefois que la majorité des financements concerne les stages obligatoires inscrits dans votre cursus d'études.

ERASMUS + dans le cadre du consortium de la région Poitou-Charentes

Pour les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de la Région faisant partie du Consortium :

- Université de Poitiers
- Université de La Rochelle
- ENSMA
- EIGSI
- IRTS
- Groupe Sup de Co de La Rochelle
- IFSI

Où s'adresser ?
Établissements mentionnés ci-dessus et auprès du :

Service Mobilités Internationales de la Région Poitou-Charentes
05 49 60 28 28
mobilites@cr-poitou-charentes.fr
www.poitou-charentes.fr (rubrique : éducation & formation > bourses de la découverte)

ERASMUS + pour les tous les autres établissements de formation

Ce programme de l'Union Européenne regroupe toutes les initiatives communautaires en matière de formation professionnelle. Il s'adresse à un public très large de tout niveau de qualification (apprentis, lycéens en lycée professionnel, étudiants, jeunes diplômés). Il permet d'effectuer un stage en entreprise dans un autre pays d'Europe. Ces stages ont pour but d'acquérir ou de consolider une qualification ou une expérience professionnelle et d'améliorer des connaissances linguistiques.

Où s'adresser ?
Étudiants : Services des Relations Internationales de votre établissement
Stagiaires en formation professionnelle : votre établissement de formation

+ À NOTER

Vous ne pouvez pas participer au programme ERASMUS+ à titre individuel et ce programme n'est pas conçu pour soutenir des études purement linguistiques. Vous devez nécessairement passer par l'intermédiaire d'un organisme (votre établissement de formation) qui déposera un dossier pour vous.

Bourse de la Découverte

Aide à la réalisation d'un stage professionnel à l'étranger, d'une durée de 2 à 24 semaines.

Service Mobilités Internationales de la Région Poitou-Charentes
05 49 60 28 28
mobilites@cr-poitou-charentes.fr
www.poitou-charentes.fr (rubrique : éducation & formation > bourses de la découverte)

Bourse de la mobilité des apprentis

Un stage de 3 semaines clé en main dans une entreprise européenne.
S'informer auprès de son Centre de Formation des Apprentis ou auprès du :

Service Mobilités Internationales de la Région Poitou-Charentes
05 49 60 28 28
mobilites@cr-poitou-charentes.fr
www.poitou-charentes.fr (rubrique : éducation & formation > bourses de la découverte)

Programme d'échanges franco-allemands

L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

C'est une organisation binationale qui encourage les échanges franco-allemands de jeunes de 18 à 30 ans. Il finance certains stages professionnels en Allemagne (artisans, bibliothécaires, journalistes, etc).

Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ)
51 rue de l'Amiral Mouchez - 75013 PARIS
01 40 78 18 18
www.ofaj.org (propositions de stages et de job)

Le DAAD (Office allemand d'échange universitaires)

Cet organisme finance des stages en Allemagne
http://paris.daad.de

Le CIERA (Centre Interdisciplinaire d'Études et de Recherches sur l'Allemagne)

Cet organisme finance des stages en Allemagne
www.ciera.fr

Autres programmes et dispositifs

Dialogo : association d'amitiés franco-espagnole

Le dispositif « bourse de stage » offre aux étudiants la possibilité d'enrichir leurs connaissances à travers la réalisation de stages ou de périodes de formations au sein d'entreprises françaises ou espagnoles, et ce, grâce à l'attribution de bourses en collaboration avec un très large éventail d'entreprises.
www.dialogo.es

Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ)

L'OFQJ vous accompagne pour la réalisation d'un stage obligatoire ou non (de 1 à 6 mois) dans le cadre d'études supérieures ou de la formation professionnelle (tous les niveaux sont concernés), dans des entreprises ou institutions au Québec.
www.ofqj.org

Agence universitaire de la francophonie - AUF

Des bourses de stage permettent aux jeunes diplômés de master de découvrir le monde de l'entreprise dans l'espace francophone pendant 3 mois maximum.
www.auf.org

Guide des aides à la mobilité européenne et internationale

Toutes les aides à la mobilité (bourses, dispositifs, etc.) pour des études, de la recherche, des stages, du volontariat, des échanges..., sont disponibles sur le site de la mobilité internationale du réseau Information Jeunesse (rubrique « aides à la mobilité »).
http://international.ij-poitou-charentes.org

Europass-Mobilité

Europass-Mobilité est un document européen normalisé, compris dans le portfolio Europass, qui fournit un relevé détaillé du ou des parcours européens de formation effectués par son possesseur. Son obtention est indépendante de l'âge, du niveau ou du statut de la personne (élèves, étudiants, salariés ou demandeurs d'emploi) et implique d'effectuer son parcours européen dans le cadre d'une formation. Il peut s'agir d'un stage en entreprise, d'un stage volontaire dans une Organisation Non Gouvernementale (ONG) ou d'un trimestre d'études dans le cadre d'un échange.
www.europass-france.org

Où s'adresser ?

Points Régionaux de Contact (PRC)
Ils assurent la promotion du dispositif Europass-Mobilité auprès des organismes de formation, des réseaux, des entreprises, des branches professionnelles. Ils sont chargés de la validation des projets de parcours européens qui leur sont soumis par les organismes d'envoi et répondent aux demandes d'Europass-Mobilité correspondantes.

Contact « Emploi »
Sophie DUMAS
Région Poitou-Charentes - Service Mobilités
15 rue de l'Ancienne Comédie - BP 575
86021 POITIERS CEDEX
05 49 60 28 28
mobilites@cr-poitou-charentes.fr

Contact « Éducation »
Claude GODARD / Carole DEBUT
DAREIC de Poitiers - Rectorat
22 rue Guillaume VII Le Troubadour
CS 40625
86022 POITIERS
05 16 52 65 50 / 51
claude.godard@ac-poitiers.fr
carole.debut@ac-poitiers.fr

Trouver un stage

Contact « Agriculture »
Geneviève GUILLOT
DRAF / SRFD Poitou Charentes
15 rue Arthur Ranc – BP 40537
86020 POITIERS CEDEX
05 49 03 11 62
genevieve.guillot@educagri.fr

À LIRE

Fiches ACTUEL CIDJ sur l'Europe (stages et travail ainsi que les fiches pays). En consultation au CRIJ et dans tout le réseau Information Jeunesse Poitou-Charentes
www.ij-poitou-charentes.org (rubrique : réseau IJ)



Trouver un emploi, un job

La reconnaissance professionnelle

Les systèmes éducatifs en Europe sont trop différents pour considérer comme strictement équivalents les diplômes décernés par chacun des États.
C'est pourquoi l'Union Européenne a mis en place des mécanismes de reconnaissance professionnelle. C'est une procédure par laquelle les représentants des professions reconnaissent à quelqu'un la possibilité d'exercer une profession dans un autre pays que le sien.
Si la profession n'est pas réglementée, vous pouvez librement exercer votre profession comme n'importe quel ressortissant du pays choisi. L'évaluation de votre compétence est alors du ressort de l'employeur.
Si la profession est réglementée, il y a deux possibilités :

- vous entrez dans une catégorie professionnelle où les qualifications ont fait l'objet d'une coordination au niveau de l'Union (médecin, infirmier, dentiste, sage-femme, pharmacien, vétérinaire ou architecte). Dans ce cas, vous bénéficiez en principe d'une reconnaissance automatique
- la profession est réglementée mais il n'y a pas de base commune entre les différents pays de l'Union (ingénieur, avocat, psychologue). Dans ce cas, il faut obtenir une reconnaissance de votre diplôme en adressant une demande à l'autorité compétente qui peut imposer un test d'aptitude, une formation complémentaire ou quelques années d'expérience professionnelle.

ⓘ Où s'adresser ?

Centre NARIC
du pays choisi pour la reconnaissance d'un diplôme français à l'étranger
www.enic-naric.net

Centre NARIC français
pour la reconnaissance d'un diplôme étranger en France
www.ciep.fr/enic-naricfr
Base de données des professions réglementées dans les pays de l'EEE et en Suisse
http://ec.europa.eu/internal_market/qualifications/index_fr.htm

+ À NOTER

Certains États membres sont en droit de limiter les séjours des ressortissants qui sont à la recherche d'un emploi.

Commission Nationale de Certification Professionnelle (Point National de Référence du réseau européen d'information sur les qualifications professionnelles)
www.cncp.gouv.fr
Et aussi
http://europa.eu/youreurope/citizens/index_fr.htm

Comment rechercher un emploi ?

À ne pas confondre avec un job ou « petit boulot », l'emploi est un travail qualifié que l'on envisage sur un plus long terme.
Pour donner plus de chances de réussite à votre projet professionnel, il est nécessaire de bien organiser vos démarches.

◗ Bilan et projet professionnel

Faites le point sur vos qualifications et expériences, vos points forts, vos connaissances linguistiques et interrogez-vous sur un certain nombre de points :

- pourquoi travailler à l'étranger ?
- pour combien de temps ?
- pour quels bénéfices au retour ?

ⓘ Où s'adresser ?

Les Comités Consulaires pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (CCPEFP)
Présents dans de nombreux consulats français, ils ont pour mission d'apporter des solutions appropriées aux problèmes de formation ou de perfectionnement professionnel que peuvent rencontrer des Français résidant à l'étranger et de les aider à trouver, sur place, un emploi grâce à une « bourse d'emplois ».
www.mfe.org (rubrique : thématiques > emploi > comités consulaires)

◗ Le marché de l'emploi

Avant toute recherche, mieux vaut savoir que certains secteurs d'activité s'exportent mieux que d'autres. C'est le cas notamment du tourisme, de la restauration, de l'enseignement, de la traduction, etc. Pour vous informer sur l'environnement économique d'un pays, le marché de l'emploi et les conditions de travail (contrat de travail, congés, salaires), la Commission Européenne a mis en place le réseau EURES (voir coordonnées page 15).

ⓘ Où s'adresser ?

Le réseau EURES
http://ec.europa.eu/eures/

Pôle Emploi International
www.pole-emploi-international.fr

◗ Les CV en langues étrangères

Cette étape indispensable nécessite beaucoup de temps. Traduire votre CV français ne suffit pas, vous devrez l'adapter aux habitudes du pays (la lettre de candidature anglaise, par exemple, est dactylographiée et non pas manuscrite). Quelques règles générales à observer pour la rédaction de votre CV et votre lettre de motivation :

- rédigez votre CV dans la langue du pays ;

- ne traduisez pas vos diplômes. Indiquez leurs équivalents dans le pays ou alors détaillez le contenu de votre formation ;
- pour éviter les fautes d'orthographe, faites relire votre CV par une personne qui maîtrise bien la langue.

Le CV Europass

Ce modèle unique de CV fait partie du dispositif « Europass » présenté par la Commission Européenne pour favoriser la transparence des qualifications et des compétences. Il vise à faciliter l'emploi et la mobilité des citoyens à travers l'Europe. Europass se compose de cinq documents, élaborés au niveau européen et réunis au sein d'un « Portfolio Europass » :

- le CV Europass permet de présenter les compétences et les qualifications de manière claire le passeport de langues Europass permet de présenter les compétences en langue.

+ À SAVOIR

Ces deux documents peuvent être téléchargés et remplis en ligne grâce à des instructions détaillées (exemples, aide). Vous pouvez également tester votre niveau à l'aide d'outils spécifiques en ligne :
www.dialang.org
www.alte.org
www.bulats.org

- le supplément descriptif du certificat Europass est délivré aux détenteurs d'un certificat d'enseignement ou de formation professionnelle. Il complète l'information qui figure sur le certificat officiel et facilite sa compréhension, pour les employeurs et organismes situés dans un pays étranger. Ce document est établi par les autorités qui délivrent le certificat original. Le supplément au diplôme Europass est délivré aux diplômés de l'enseignement supérieur parallèlement au diplôme original. Il contribue à une meilleure lisibilité des diplômes de l'enseignement supérieur dans les autres pays. Il est délivré par l'établissement qui établit le diplôme original.

+ À SAVOIR

Ces deux documents ne remplacent pas le diplôme original et ne constituent pas un système automatique de reconnaissance.

- l'Europass-Mobilité est un relevé de toute période organisée (stage en entreprise ou en ONG, études dans le cadre d'un programme d'échanges) effectuée par un citoyen dans un autre pays européen.

ⓘ En savoir plus

Europass Mobilité France
www.europass-france.org

Europass de la Commission Européenne
www.cedefop.europa.eu/FR/about-cedefop/projects/europass/index.aspx

Contact régionaux
www.europass-france.org
(rubrique : le dispositif en France > des points régionaux de contacts)

Comment et où postuler ?

La recherche d'emploi peut être réalisée par candidature spontanée ou en réponse à des offres.

Candidatures spontanées

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation à des entreprises implantées à l'étranger, à des entreprises françaises à l'étranger, à des entreprises étrangères implantées en France.
Voir le chapitre stage « Les annuaires spécialisés et les banques de données sur Internet » page 38 de ce guide.

Réponses à des offres

Le réseau EURES
http://ec.europa.eu/eures

Le réseau de l'Association pour l'Emploi des Cadres (APEC)
Les centres APEC proposent aux cadres et jeunes diplômés (bac + 4 minimum, niveau I, diplômés depuis moins d'un an) inscrits à l'APEC : des études de fonctions et de branches d'activité, des annuaires professionnels, des revues spécialisées ; des ouvrages sur la recherche d'emploi et la gestion de carrière ; de la documentation sur la formation, la création d'entreprise et l'emploi à l'étranger ; la rencontre avec un conseiller professionnel pour participer à différents ateliers sur la recherche d'emplois (réservé aux cadres).

Centre APEC Poitou Charentes
14 boulevard Chasseigne - BP 50952
86038 POITIERS cedex
05 49 55 91 16
www.apec.fr

Le réseau de l'Association Pour l'Emploi des Cadres, Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (APECITA)

Délégation Régionale Centre de l'APECITA
Agropôle - BP 50 005
86550 MIGNALOUX BEAUVOIR
05 49 44 75 22
poitiers@apecita.com
www.apecita.com

Les Chambres de Commerce et d'Industrie Étrangères en France
voir coordonnées page 38

Les bureaux d'Ubifrance
www.ubifrance.fr
Ils font partie d'un réseau unifié du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Ils sont implantés dans 112 pays. Ils donnent des informations pratiques sur le pays, l'approche du marché, l'implantation des entreprises, l'expatriation. Ils sont principalement ouverts aux professionnels.

Pôle Emploi International
www.pole-emploi-international.fr

Accords bilatéraux

Le Pôle emploi international gère des accords bilatéraux permettant des échanges de jeunes professionnels âgés de 18 à 35 ans ayant terminé leurs études qui souhaitent exercer une activité salariée dans un autre pays en vue de se perfectionner. Ils doivent trouver l'entreprise d'accueil, mais les formalités administratives pour les permis de séjour et les autorisations de travail sont facilitées. Durée : de 3 à 18 mois. Pays : Argentine, Bénin, Bulgarie, Canada, Cap Vert, Congo, États-Unis, Gabon, Maroc, Maurice, Nouvelle-Zélande, Roumanie, Russie, Sénégal, Tunisie.

Où s'adresser ?
www.pole-emploi-international.fr

La presse

Les journaux français
Le Monde, Un Monde d'emploi(s) édité par l'Espace Emploi International, Fonctions Internationales, Courrier cadres édité par l'APEC.

Les journaux étrangers
Dans les bibliothèques municipales et bibliothèques universitaires.

Les sites de recherche d'emploi
www.keljob.com
www.action-emploi.net
www.aidemploi.com
www.monster.fr
http://ec.europa.eu/eures (portail européen de la mobilité de l'emploi)

Pôle Emploi International
www.pole-emploi-international.fr

Les agences de travail temporaire
Les plus connues sont présentes dans la plupart des pays, mais il n'en existe pas partout. Vous les trouverez sur internet.

Le service mobilités internationales du conseil régional Poitou-Charentes
À destination des jeunes diplômes de tous niveaux, le service mobilités internationales propose une première expérience professionnelle à l'étranger de 24 semaines en cohérence avec le cursus scolaire et/ou universitaire. Vous bénéficiez également d'un stage linguistique de 3 à 8 semaines en fonction de votre niveau initial en langue.
Le service mobilités coordonne pour vous l'organisation et le financement :
- du cours de langue
- de la période en entreprise
- du logement en pension complète
- d'une assurance santé, accident, responsabilité civile et rapatriement

Il reste à votre charge le trajet aller et retour sur votre lieu de séjour, le transport sur place et une caution encaissée une fois le séjour concrétisé (restituée à votre retour selon les conditions mentionnées dans la convention).
Il est possible de ne pas avoir encore d'entreprise d'accueil : le service mobilités effectue les recherches par rapport à votre profil dans la plupart des pays européens. Si vous avez déjà trouvé votre entreprise d'accueil, le service mobilités organise votre séjour pour toute destination.

Conditions d'accès :
- avoir entre 18 et 28 ans
- être ressortissant(e) de l'Union Européenne
- être domicilié(e) en Poitou-Charentes (ou pour certains programmes, avoir effectué votre dernier cycle d'études dans la Région)
- avoir un diplôme ou une expérience professionnelle
- avoir terminé sa formation
- avoir des connaissances dans la langue du pays souhaité
- s'engager, en contrepartie de l'aide régionale, à participer à des actions de soutien scolaire ou de solidarité

Trouver un emploi, un job

Service Mobilités Internationales de la Région Poitou-Charentes
15 rue de l'Ancienne Comédie - BP 575
86021 POITIERS Cedex (locaux situés 64 rue Gambetta)
05 49 60 28 28
mobilites@cr-poitou-charentes.fr
www.poitou-charentes.fr

Comment rechercher un job ?

Contrairement à un emploi, le job (ou « petit boulot ») est, en général, un travail ponctuel et peu qualifié.

Se débrouiller seul

La plupart des offres de jobs concernent la saison d'été. Si vous commencez votre recherche en début d'année, vous pouvez tenter votre chance dans les secteurs de l'animation, du tourisme, de l'hôtellerie restauration, etc.
Attention, les jeunes du pays étant eux-mêmes à la recherche d'un job, la concurrence est sévère et la pratique de la langue indispensable.

Jobs « clés en main »

Si vos démarches personnelles n'aboutissent pas, vous pouvez utiliser les services d'organismes qui vous fournissent des jobs « clés en mains ». Ces services n'étant pas gratuits, n'hésitez pas à comparer les tarifs et à vous renseigner sur le sérieux des organismes.

Où s'adresser ?

Club TELI
www.teli.asso.fr

En région Poitou-Charentes

Kap Au Pair Job
BP 93
17700 SURGERES
info@kapaupair.com
www.kapaupair.com

Terre des Langues
Françoise AMARI
30, rue Jean Effel - 17000 LA ROCHELLE
05 46 44 65 76 / 06 83 73 62 07
f.amari1@free.fr
www.terralingua.com

Le Permis Vacances Travail (PVT / VVT / WHV)

On parle aussi de visa vacances travail – VVT ou working holiday visa – WHV. Il permet aux français de moins de 30 ans (35 ans pour le Canada) de séjourner 6 à 12 mois à l'étranger pour passer des vacances, tout en étant autorisé à travailler.
La France a signé des accords avec le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, Hong-Kong, Singapour, la Corée du Sud et l'Argentine. Les formalités et les demandes de visas sont à accomplir auprès des ambassades des pays concernés en France.

Où s'adresser ?
www.pvtistes.net (informations générales)
www.mfe.org (rubrique : annuaires des ambassades en France)

Autres pistes

Tourisme, hôtellerie, restauration

Secteurs où les jobs sont les plus faciles à trouver, surtout sans expérience. Pas toujours bien rémunérés, on peut les dénicher par petites annonces ou porte à porte. Jobs notamment dans les restaurants, clubs de vacances, centres sportifs, pubs, jobs d'accompagnateur (guide culturel, chargé de l'organisation d'un voyage), personnel d'accueil (hôtesse…).

En savoir plus
Offices de tourisme des pays étrangers
Adresses des offices de tourisme des pays étrangers
www.tourism-office.org
Animation en Grèce, Espagne, Chypre et d'autres pays
www.sunseafun.com
Jobs dans les campings
www.holidaybreakjobs.com
Jobs dans les centres de vacances, accueil, « catering »
www.jobsearch.co.uk/jobs/uk/resort

Et aussi
www.lhotellerie-restauration.com
www.planethotel.net Italie (rubrique : emploi) (en anglais)
www.hoteljobswop.com Royaume-Uni (en anglais)
www.hotel-jobs.co.uk Royaume-Uni (en anglais)

Travaux agricoles

Tout au long de l'année, la récolte des fruits et des légumes nécessite de la main d'œuvre. Les conditions de travail peuvent être pénibles (8 à 10 heures de travail /jour, 6 jours / semaine) et il est conseillé de se renseigner sur la prise en charge de l'hébergement et de la nourriture et sur la rémunération. Parfois le gîte et le couvert tiennent lieu de salaire (wwoofing).

Où s'adresser ?
www.fruitfuljobs.com
www.pickingjobs.com
www.wwoof.fr

Animateur de centres de vacances

De nombreuses associations proposent des centres de vacances pour enfants et adolescents à l'étranger. Ainsi, si vous êtes titulaire d'un BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et si vous avez plus de 18 ans (+ 21 ans si possible), vous pouvez animer un séjour de jeunes à l'étranger.
Vous pouvez aussi trouver des postes d'animateur chez les tour opérateurs (responsable du club pour les enfants, professeur de sport...).

En savoir plus
Consultez la fiche ACTUEL CIDJ n° 7.3 « Les vacances pour enfants et adolescents »
www.ij-poitou-charentes.org (rubrique : réseau IJ)
www.jcommejeunes.com

Au pair à l'étranger

Le placement au pair consiste en l'accueil temporaire d'un(e) jeune majeur(e) (quelques places pour les garçons) au sein de familles étrangères. La personne « au pair » est logée, nourrie et perçoit de l'argent de poche. En contrepartie, elle assure la garde des enfants et une partie des tâches ménagères. Il faut avoir généralement entre 18 et 26 ans, quelques connaissances en langues et s'engager pour 6 mois au minimum. Un grand nombre d'organismes proposent des placements pour l'été.

Où s'adresser ?
Organismes présents en Poitou-Charentes :

Calvin Thomas Organisation - Eurauapair
www.calvin-thomas.com/au-pair

Programmes Internationaux d'Échanges [PIE]
Délégation Régionale Ouest
Pascale ALBERT
8 rue des Réformes Via Domitia,
Bâtiment B 44100 NANTES
02 40 86 22 65 / Port : 06 09 71 69 74
ouest@piefrance.com
www.piefrance.com

Kap Au Pair Job
BP 93 - 17700 Surgères
05 46 27 06 45
www.kapaupair.com

Vous trouverez sur les sites suivants les contacts d'autres organismes en France ainsi que des informations sur la qualité des séjours :

Union nationale des organisations de séjours longue durée à l'étranger
www.unse.org (rubrique : organismes agréés)

Union nationale des associations de tourisme et de plein air
www.unat.asso.fr (rubrique : les membres de l'UNAT)

Office national de garantie de séjours et stages linguistiques
www.loffice.org (rubrique : organismes agréés)

Union nationale des organisations de séjours linguistiques et des écoles de langues.
www.unosel.org (rubrique : organismes agréés)

Richard Turgis
www.richardturgis.com

Assistant de français en Europe

Le poste d'assistant consiste à compléter, par petits groupes, le travail du professeur de français (conversations, débats, etc.) à raison de 12 à 14 heures par semaine (selon les pays) pour une durée de 7 à 11 mois. Pour postuler, il faut avoir entre 20 et 30 ans (35 ans pour l'Allemagne, l'Autriche et le Royaume-Uni). Le programme s'adresse, en priorité, aux étudiants qui se destinent aux carrières de l'enseignement et qui sont titulaires d'un bac + 2 / bac + 3 en langues, sauf pour l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et le Royaume-Uni qui acceptent des étudiants d'autres filières. La demande doit être faite au mois de novembre et déposée auprès de son établissement. À savoir : il n'est pas possible de poser sa candidature pour plusieurs pays à la fois.

ⓘ Où s'adresser ?

Secrétariat de l'UFR de langues de votre établissement

Centre International d'Études Pédagogiques (CIEP)
Organisme qui gère et anime l'échange des assistants de langue vivante pour le compte du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
www.ciep.fr

Des postes d'assistants européens existent aussi par le biais du programme européen ERASMUS+

+ À NOTER

sous réserve de continuation de cette action dans le nouveau programme

Trouver un emploi, un job

Ce programme d'échange permet aux étudiants titulaires au minimum d'un Bac+2 de partir dans un établissement scolaire, en Europe en tant qu'assistant linguistique. Cet échange peut se faire dans une structure d'enseignement maternel, primaire, secondaire appartenant à l'enseignement public, privé sous contrat, agricole ou spécialisé ainsi que dans les centres de formation et les établissements pour adultes.

Où s'adresser ?

Services des Relations Internationales de son établissement
www.2e2f.fr

Lecteur de français en Europe

Le lecteur exerce à l'université où il assure des travaux pratiques à raison de 12 heures par semaine. Il n'existe pas de procédure nationale pour le recrutement de lecteurs dans les universités étrangères. Pour obtenir un poste, vous devez être titulaire au moins d'un bac +4 et déposer votre candidature directement auprès des établissements qui vous intéressent.

Où s'adresser ?

Services culturels des ambassades pour obtenir la liste des établissements supérieurs étrangers dispensant un enseignement du français
www.mfe.org (rubrique : annuaires)

Le français dans le monde (rubrique : Emploi)
www.fdlm.org

Établissements universitaires dans le monde
www.braintrack.com

Accompagnateur de séjours linguistiques

La majorité des organisateurs de séjours linguistiques recrute des accompagnateurs pour les vacances de printemps et d'été. Il faut avoir 21 ans minimum, une licence en langue, une connaissance du pays et l'expérience des voyages.

Où s'adresser ?

Voir la fiche ACTUEL CIDJ n° 7.6 « Les séjours linguistiques à l'étranger » au CRIJ et dans le réseau Information Jeunesse CRIJ, BIJ, PIJ :
www.ij-poitou-charentes.org (rubrique : réseau IJ)

Job en Allemagne

Les conditions de participation à ce dispositif de l'OFAJ :
- être âgé de 16 à 30 ans ;
- être de nationalité française ou résider de façon permanente en France;
- posséder des connaissances linguistiques suffisantes en allemand.

Les jobs peuvent être effectués à toute période de l'année. Le séjour peut être supérieur à 4 semaines mais la bourse est attribuée pour 4 semaines maximum.

Les jobs peuvent être rémunérés. L'employeur est cependant seul à décider d'une éventuelle rémunération. Le montant de la bourse varie selon la rémunération :

- 300 € pour quatre semaines ;
- Si le logement est gratuit, l'OFAJ accorde une bourse de 150 € ;
- Si l'employeur verse une rémunération supérieure à 300 €, l'OFAJ accorde alors uniquement une subvention pour frais de voyage.

www.ofaj.org

Projet de création d'entreprise – Projet économique

Si vous souhaitez créer une entreprise dans un pays européen ou envisagez de monter un projet économique qui intègre la dimension européenne, adressez-vous aux Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) qui diffusent aux créateurs d'entreprises souhaitant s'installer à l'étranger, des informations de nature économique et mettent à disposition des annuaires d'entreprises (le Kompass, le Moci – Moniteur du Commerce International, etc.)

CCI Poitou-Charentes
Boulevard Marie et Pierre Curie
Optim@2 - CS 20178
86962 FUTUROSCOPE Cedex
05 49 60 97 60
www.poitou-charentes.cci.fr (contact des autres CCI de la région)

World Trade Center Poitiers-Futuroscope
CCI de la Vienne
7 avenue du Tour de France - Téléport 1 - CS 50146 - CHASSENEUIL
86961 FUTUROSCOPE CEDEX France
05 49 00 35 60
international@wtcpf.com
www.wtc-poitiers-futuroscope.com

ⓘ En savoir plus

Fiches ACTUEL CIDJ (travail ainsi que les fiches pays)
En consultation au CRIJ et dans tout le réseau Information Jeunesse Poitou-Charentes CRIJ, BIJ, PIJ :
www.ij-poitou-charentes.org (rubrique : réseau IJ)



Partir en volontariat

Les chantiers et les volontariats des organismes de chantiers

Organisés par de nombreuses associations, les chantiers de jeunes poursuivent tous le même objectif : faciliter la rencontre et les échanges entre jeunes de nations et de milieux divers. Les jeunes participent bénévolement à la réalisation de projets collectifs et d'utilité générale (protection de l'environnement, chantier archéologique, travail social...). Les chantiers se déroulent aussi bien en France qu'à l'étranger et sont ouverts à tous sans qu'une formation préalable soit nécessaire.

ⓘ En savoir plus

Consultez la fiche Actuel CIDJ n° 5.611 « Les chantiers de jeunes bénévoles »
En consultation dans tout le réseau Information Jeunesse Poitou-Charentes CRIJ, BIJ, PIJ
www.ij-poitou-charentes.org (rubrique : réseau IJ)

Certains organismes proposent des chantiers à l'étranger :

À pas de loup
www.apasdeloup.org

Association nationale des compagnons bâtisseurs
www.compagnonsbatisseurs.org

Association Migration Solidarité et Échanges pour le Développement (AMSED)
www.amsed.fr

Chantiers histoire et architecture médiévales (CHAM)
www.cham.asso.fr

Concordia
www.concordia-association.org

Emmaüs France
www.emmaus-france.org

Jeunesse et reconstruction
www.volontariat.org

Service Civil International (SCI)
www.sci-france.org

Solidarités Jeunesses
www.solidaritesjeunesses.org

Union Nationale des Associations Régionales Études et Chantiers (UNAREC)
www.unarec.org

Union Rempart
www.rempart.com

Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ)
www.fuaj.org

Association pour la Participation et l'Action Régionale (APARE)
www.apare-gec.org

Fédération nationale Léo Lagrange
www.leolagrange.org et www.interechanges.net

ATD Quart-Monde
www.atd-quartmonde.org

L'engagement de Service Civique à l'étranger

L'engagement de Service Civique est un dispositif de volontariat géré par l'Agence du Service Civique à destination des jeunes français de 16 à 25 ans (26 ans moins 1 jour), sans condition de diplôme ou d'expérience

professionnelle, souhaitant réaliser leur mission de 6 mois minimum à 12 mois maximum dont tout ou partie peut se dérouler à l'international dans les domaines suivants :

- culture et loisirs
- développement international et action humanitaire
- éducation pour tous
- environnement
- mémoire et citoyenneté
- santé
- solidarité
- sport

Les activités / missions du volontaire peuvent être de :

- sensibiliser aux enjeux de la solidarité internationale ;
- l'éducation au développement ;
- participer à la réalisation de campagnes d'information ;
- rencontrer et informer sur la réalisation de projets internationaux.

L'organisme agréé en France assure la participation du volontaire à une préparation au départ à l'international.
www.service-civique.gouv.fr
www.france-volontaires.org

Le volontariat franco-allemand de l'OFAJ

Le volontariat franco-allemand de l'OFAJ permet de faire un volontariat en établissements scolaires ou en associations.

Le volontariat en établissement scolaire

Le volontariat en établissement scolaire (d'enseignement général, technologique et professionnel et des centres de formation d'apprentis) dure 10 mois, ce qui permet au volontaire de participer à la vie scolaire et de l'enrichir en s'investissant et en promouvant sa propre culture et sa langue. Pendant son séjour dans l'établissement scolaire, le volontaire peut participer à des projets et à des activités scolaires et extra-scolaires, et s'investir en fonction de ses intérêts et de ses capacités. Une importance particulière est accordée à ses connaissances en langue.

C'est l'OFAJ qui envoie directement les volontaires dans le pays partenaire. L'intéressé dépose directement son dossier de candidature auprès de l'OFAJ, qui l'examine. Si la candidature est retenue, l'OFAJ met les volontaires en relation avec un établissement en Allemagne. Le dossier consiste en une lettre de motivation et un CV qu'on transmet ensuite à :
volontariat@ofaj.org

Les candidatures peuvent être envoyées à cette adresse entre le début de l'année et le printemps.

L'OFAJ présélectionne les candidats en fonction de leur lettre de motivation et de leur CV, puis les invite à des entretiens pour la sélection finale. L'expérience, la motivation et les centres d'intérêt du candidat jouent généralement un rôle important lors de la sélection. La connaissance de l'allemand est plus ou moins demandée selon les missions, même si pour ce type de programme, il est souhaitable d'avoir déjà des connaissances dans l'autre langue (niveau A2/B1 minimum).

ⓘ Où s'adresser ?
www.volontariat.ofaj.org

Le Volontariat en association

Le Volontariat en association est proposé pour une durée de 12 mois au sein d'une association allemande dans le domaine social, culturel, sportif ou écologique. Le volontaire participe à la vie associative, se voit confier des tâches précises et peut réaliser son propre projet. Le volontariat s'appuie sur le principe du tandem, ce qui signifie qu'une association française et une association allemande échangent un ou plusieurs volontaires. Ceci implique, en amont de la préparation du séjour à l'étranger, la recherche d'une « association d'envoi » dans son propre pays. Autrement dit, le futur volontaire français pose sa candidature auprès d'une association française qui le met ensuite en relation avec l'association partenaire allemande.

ⓘ Où s'adresser ?

Adice
www.adice.asso.fr

CNOSF
http://franceolympique.com

Concordia
www.concordia-association.org

Eurocircle
www.eurocircle.info

Ligue de l'Enseignement
www.laligue.org

LPO
www.lpo.fr

Solidarités Jeunesses
www.solidaritesjeunesses.org

Une terre culturelle
http://uneterreculturelle.org/

Unis-Cité Nord – Pas-de-Calais
www.uniscite.fr/siege/nord-pas-de-calais

VEFA (Volontariat Ecologique Franco-Allmand) - Maison de Rhénanie-Palatinat
www.ve-fa.org
www.volontariat.ofaj.org

ERASMUS+ : Service Volontaire Européen (SVE)

Le SVE s'adresse aux individuels de 18-30 ans ayant un projet de volontariat de 2 à 12 mois, quels que soient leur niveau de qualification et leur compétence en langue. Il est possible de partir dès 17 ans pour des courtes périodes (2 semaines à 2 mois). Il permet d'effectuer une mission à caractère social au sein d'une association ou d'une structure à but non lucratif dans un des pays « Programme » (Union européenne + AELE + Turquie + Suisse + FYROM) et dans les autres pays voisins de l'UE.

Pour partir il faut trouver une organisation d'accueil sur la liste des organisations d'accueil agréées :
http://ec.europa.eu/youth/evs/aod/hei_en.cfm
et à partir de 2014 :
http://europa.eu/youth (rubrique : activité de volontariat)

Animation culturelle et sportive, lutte contre l'exclusion, environnement, santé, protection du patrimoine sont quelques-uns des secteurs d'activité possibles dans le cadre du SVE. En général, il s'agit d'un service volontaire à long terme.

+ ATTENTION

Le SVE ne peut se substituer à un emploi rémunéré. Ce n'est ni un stage, ni une formation, ni un séjour au pair, ni un séjour linguistique. Les démarches sont longues (6 à 9 mois) et une motivation certaine ainsi qu'une participation active vous sont demandées.

Où s'adresser ?

Les organisations d'envoi pour le SVE en Poitou-Charentes
http://international.ij-poitou-charentes.org

Agence Française pour le programme ERASMUS + volet Jeunesse
www.jeunesseenaction.fr

Le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)

Le volontariat de solidarité internationale (VSI) a pour objet « l'accomplissement à temps plein d'une mission d'intérêt général ». Le VSI est un contrat entre un organisme d'envoi et un volontaire. Les organisations d'envoi de VSI sont agréées par l'État. Le VSI s'adresse aux personnes majeures, célibataires ou en couple, sans condition de nationalité et sans limite d'âge.

Le partenaire d'accueil qui accueille le volontaire peut être une association, une collectivité territoriale, une organisation bilatérale ou multilatérale...

Les missions peuvent être :
- techniques pour répondre à des demandes d'assistance technique ou en formation des acteurs locaux dans tous les domaines du développement, de la réhabilitation et parfois de l'urgence ;
- politiques pour un rôle de médiation, de représentation et faciliter les relations de coopération internationale ;
- économiques pour permettre à l'organisation d'accueil de bénéficier des services d'un professionnel.

Le VSI ne peut s'exercer qu'en dehors de l'Espace Économique Européen et il dure de 12 mois et 24 mois au maximum. Il est possible de réaliser plusieurs VSI pour une durée totale de 6 ans.

Où s'adresser ?

Le site du CLONG (présentation du VSI et des organismes agréés)
www.clong-volontariat.org

Offres de VSI
www.coordinationsud.org

France Volontaires
www.france-volontaires.org

Le Volontariat International en Entreprise ou en Administration (VIE/VIA)

Ce dispositif, mis en place par l'État pour remplacer l'ancienne coopération du service national, permet aux jeunes de 18 à 28 ans de partir de 6 à 24 mois dans une entreprise française, ou dans une représentation diplomatique ou encore dans une ONG à l'étranger. Les volontaires perçoivent mensuellement une indemnité forfaitaire mensuelle de 1100 à 2900 € selon le pays, sans distinction du niveau d'études.

Votre dossier de candidature doit être préparé environ 6 mois avant la date de départ souhaitée. Votre lieu de stage est, dans bien des cas, à rechercher par vos propres moyens, même si des propositions sont consultables sur le site.

Il existe deux types de volontariat :
- le VIE (Volontariat international en entreprise)
- le VIA (Volontariat international en administration) qui concerne les ambassades et les services rattachés, les bureaux d'UBIFRANCE et les chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger.

Où s'adresser ?

Centre d'information sur le volontariat international (CIVI) (offres, aide et informations en ligne, inscription gratuite sur le site)
www.civiweb.com

UBIFRANCE
www.ubifrance.fr

Congé de solidarité

Créé en 2000 par Planète Urgence sous le label « Congé Solidaire » avec l'appui du Ministère des Affaires Étrangères, ce label a évolué sous un titre générique de congé de solidarité.
Le Congé de Solidarité n'est pas défini par une loi et n'est pas un statut juridique. Le salarié ou l'agent ne change pas de statut durant son volontariat.

Le Congé de Solidarité concerne exclusivement des salariés d'entreprises ou des agents de collectivités territoriales en activité. Il implique un partenariat avec un partenaire Nord, un partenaire Sud, un organisme d'envoi.

Le principe des missions est d'aider au développement, en mobilisant les compétences des salariés volontaires. Les missions doivent impérativement être liées à un renforcement de compétences du personnel local dans les domaines suivants : diagnostic/conseil, conception, formation dans les domaines de l'information et de la communication, de la gestion de projets, des activités financières et d'assurance, des activités de services administratifs et de soutien.

La durée est de 2 semaines à 3 semaines.

Le salarié ou l'agent d'une collectivité part en « congé » dans le cadre d'une mission financée, tout ou en partie, par son employeur en partenariat avec l'organisme d'envoi. Lorsque la mission n'est pas financée dans sa totalité par l'employeur, le volontaire paye le complément.

Où s'adresser ?

Planète Urgence
www.planete-urgence.org/conge-solidaire

France Volontaires
www.france-volontaires.org

Jeunesse, Solidarité Internationale (JSI) / Ville, Vie, Vacances, Solidarité Internationale (VVVSI)

Ces deux dispositifs du Ministère des Affaires étrangères permettent de financer une partie d'un projet de rencontre interculturelle de jeunes, organisée autour d'une action d'utilité collective se déroulant à l'international ou en France. Ce type de projet est porté par une association française en partenariat avec une association locale.

Le dispositif s'adresse à des jeunes de 15 à 25 ans, en groupe de 5 à 16 jeunes.

Le porteur du projet est une association française de jeunes ou accueillant des jeunes. Le projet s'inscrit dans le champ de la solidarité internationale et du développement :

- Construction / réhabilitation
- Préservation de l'environnement
- Loisirs et culture
- Promotion d'activités génératrices de revenus
- Échanges de pratiques

Critères d'éligibilité :

- Être parrainé par une association de solidarité internationale habilitée ;
- Relever des territoires « politique de la ville » pour le dispositif VVV/SI ;
- S'assurer de l'existence d'un partenariat local et de sa capacité à mobiliser et impliquer un groupe de jeunes « binôme » ;
- Veiller à la faisabilité et à la pérennité de l'action menée.

Les membres de l'un de ces 7 collectifs sont habilités à parrainer un projet :

- CRID
www.crid.asso.fr
- CLONG – Volontariat
www.clong-volontariat.org
- Solidarité Laïque
www.solidarite-laique.org
- CNAJEP
www.cnajep.asso.fr
- La coordination d'Agen
www.coordination-humanitaire-developpement.org
- Le Groupe Initiatives
www.groupe-initiatives.org
- Le FORIM
www.forim.net

Les dossiers de demande de subvention sont disponibles sur le site du Fonjep, qui assure la gestion administrative et financières de ces dispositifs :
01 43 13 10 42

La participation financière personnelle varie d'un projet à l'autre, elle est de 150 € minimum par jeune.

Le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (FONJEP)
www.fonjep.fr

Volontariat des Nations Unies (VNU)

Le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) a pour vocation de soutenir la paix et le développement dans le monde.

Pour pouvoir participer, il faut :
- Être âgé de 25 ans ;
- Être titulaire d'un diplôme universitaire ou technique supérieur pouvant justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans ;
- Avoir des aptitudes dans l'une des langues de travail de l'ONU (anglais, français, espagnol) ;
- Avoir des compétences spécifiques et une expérience préalable dans le volontariat ou dans un emploi dans un pays en développement ;
- Avoir des qualités de contact et d'organisation ;
- Avoir des aptitudes à travailler dans un environnement multiculturel et à s'adapter à des conditions de vie

Le programme VNU mobilise des volontaires qui s'engagent pour 24 mois dans des projets d'aide au développement et dans les opérations humanitaires et de maintien de la paix dans les domaines de la fonctions d'administration, l'agriculture, la communication, le développement communautaire, l'éducation, l'ingénierie, l'environnement, la santé, les technologies de l'information et de la communication, la logistique, les médias et sciences sociales. Les volontaires sont indemnisés. Les frais de transport sont également pris en charge.

ⓘ Où s'adresser ?
Pour être VNU international dans un pays autre que votre pays d'origine
www.unv.org/fr.html (rubrique : être volontaire > postuler pour être volontaire VNU)
Pour devenir volontaire en ligne et sur le fonctionnement du service Volontariat en Ligne (OV) du programme VNU
www.onlinevolunteering.org/en/index.html

Volontariat International de la Francophonie (VIF)

Ce programme mis en place par l'Organisation Internationale de la Francophonie en 2006 permet aux jeunes francophones de 21 à 34 ans de mettre leurs compétences pour 12 mois au service d'un projet de promotion de :

- la langue française et de la diversité linguistique et culturelle ;
- la paix, la démocratie et les droits de l'homme ;
- l'éducation, la formation et la culture ;
- l'appui au développement durable et à la solidarité ;
- les NTIC pour la réduction de la fracture numérique ;
- le renforcement des capacités locales en développement économique, social et culturel.

Les conditions sont :

- avoir la nationalité de l'un des 56 États ou Gouvernements membres de la Francophonie et résider sur le territoire de cet État ou Gouvernement ;
- être titulaire d'un diplôme universitaire ou équivalent ;
- être en règle avec les lois et l'administration de son pays.

ⓘ Où s'adresser ?

Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)
www.francophonie.org (rubrique : action, engagement des jeunes, VIF)

Le volontariat hors cadre et dispositif

Séjour individuel organisé par le volontaire

Il est possible d'organiser soi-même son séjour. Soit en contactant directement des organisations d'accueil dans le pays choisi, soit en s'aidant des contacts des organisations de solidarité internationale (ASI) ou d'autres organismes en France qui ont établi des partenariats avec des organisations à l'étranger. Les personnes qui organisent elles-mêmes ce type de séjour, n'ont pas de statut de volontaire, et doivent négocier avec les organisations d'accueil les conditions de leur séjour (hébergement, nourriture, transport local...).

Il existe en Poitou-Charentes un réseau multi acteurs capable de vous informer, vous accompagner, vous donner des contacts à l'étranger, la CASI.

Où s'adresser ?

Coordination des Associations de Solidarité Internationale Poitou-Charentes (Réseau Multi Acteurs en Poitou-Charentes)
www.casi-poitou-charentes.org

RITIMO
www.ritimo.org

Le réseau des Espaces Volontariats de France Volontaires peut également vous aider dans la recherche de partenaires à l'étranger (voir ci-dessous).

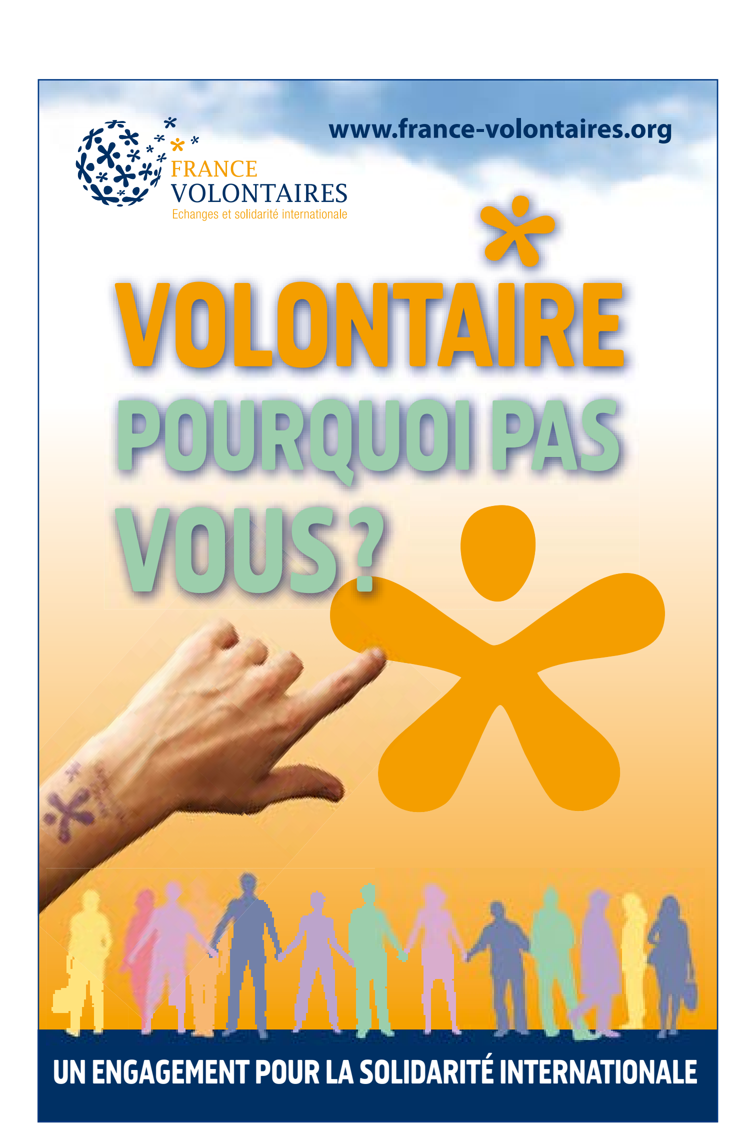
France Volontaires

Plateforme française des engagements volontaires et solidaires à l'international, France Volontaires appuie et soutient les acteurs du volontariat, candidats, volontaires, structures d'accueil ou d'envoi dans la construction et la mise en œuvre de leurs projets.
L'action de France Volontaires et de ses membres s'inscrit dans le respect de la Charte des Volontariats Internationaux d'Échange et de Solidarité
http://www.france-volontaires.org/-La-charte-des-volontariats-
www.france-volontaires.org

Le réseau des Espaces Volontariats

Vous souhaitez être mis en relation avec un partenaire dans un pays du Sud ? Vous avez des questions sur les règles administratives et la sécurité dans un pays ? Vous avez besoin d'un appui dans la construction de votre projet ou dans son organisation logistique ?

N'hésitez pas à prendre contact avec le réseau des Espaces Volontariats de France Volontaires. Présents dans 25 pays, ces espaces d'information, de conseil, de formation, de mise en réseaux sont ouverts à toutes les personnes et à toutes les structures intéressées par le volontariat à l'international français et désireuses d'obtenir des appuis pour mener leur projet.
www.reseau-espaces-volontariats.org


www.france-volontaires.org
FRANCE
VOLONTAIRES
Echanges et solidarité internationale
VOLONTAIRE
POURQUOI PAS
VOUS ?
UN ENGAGEMENT POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE



Séjours, échanges, rencontres

Séjours, échanges, rencontres. Qu'il s'agisse de voyages organisés par vos soins ou d'une rencontre, d'un échange, les possibilités de vivre une expérience hors de nos frontières sont multiples.

Dans le cadre d'un programme

Les programmes européens cités ici peuvent s'adresser à des groupes constitués ou à des individuels (lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, etc.).

◗ ERASMUS+ action clé 1 : échanges de groupe de jeunes

Le programme ERASMUS+ action clé 1 : échanges de groupe de jeunes vise à développer les échanges et les rencontres entre jeunes européens et à promouvoir la participation citoyenne des jeunes. Cette action s'adresse aux groupes de jeunes de 13-30 ans (16 à 60 jeunes), soutenus par une association en dehors de toute structure d'enseignement et de formation, résidant dans l'un des États membres de l'Union Européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Turquie. Elle a pour objectif de promouvoir les échanges et les rencontres pour une durée de 6 à 21 jours. Il s'agit de rencontres bi, tri ou multilatérales impliquant la participation active des jeunes (préparation, mise en œuvre, évaluation).

ⓘ Où s'adresser ?

Les relais locaux d'information et d'accompagnement du PEJA
http://international.ij-poitou-charentes.org (contacts des relais)
www.jeunesseenaction.fr (informations sur le programme)

◗ EUROSCOLA

Cette action permet à des élèves du secondaire des États de l'Union Européenne de se familiariser avec le Parlement Européen et de participer à des débats sur des thèmes européens.

ⓘ Où s'adresser ?

Votre établissement
Et aussi
www.europarl.europa.eu

Autres pistes

◗ Les projets franco-allemands

L'OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse) est une organisation qui favorise les échanges entre la France et l'Allemagne. Il soutient

financièrement des projets individuels ou de groupes en lien avec les deux pays. Avec l'OFAJ, vous pouvez par exemple réaliser un projet individuel en Allemagne, organiser une rencontre de groupes de jeunes, apprendre l'allemand, aller à l'école en Allemagne, obtenir une bourse de stage.

Où s'adresser ?
www.ofaj.org

Les initiatives locales

Les comités de jumelage

Le jumelage vise le rapprochement d'une ville française à une ville étrangère. Rapprochez vous du comité de jumelage soit pour participer à leurs activités, soit pour bénéficier de leur aide (logistique, aide financière) et de leurs contacts pour réaliser vos projets avec la ville jumelle. Prendre contact avec la mairie de votre lieu de résidence.

En savoir plus

Association Française des Communes et des Régions d'Europe
www.afccre.org

Coordination des Associations de Solidarité Internationale Poitou-Charentes (Réseau Multi Acteurs en Poitou-Charentes)
www.casi-poitou-charentes.org

Les séjours organisés par des associations

De nombreuses associations proposent des voyages, des séjours itinérants, des stages, des échanges pour les jeunes.

En savoir plus

MJC, centres sociaux, associations franco-étrangères, organisateurs de cours de langues

Les aides et les bourses

Pour obtenir des aides, votre séjour doit s'inscrire dans le cadre d'un projet solide et original. La sélection étant sévère, il est recommandé de s'informer sur les critères d'attribution de chaque organisme donateur.
Certaines bourses sont accordées uniquement à des groupes, d'autres le sont pour des projets individuels. Dans tous les cas, déposez un dossier au moins 6 mois avant votre départ.
Conseils pour faire une demande de bourse : toute demande d'aide passe nécessairement par le dépôt d'un dossier à constituer vous-même.

En plus de votre CV, il contiendra les éléments suivants :
- présentation du projet et des porteurs de projet (destination, objectifs, transports, etc.) ;
- équipement à acquérir ou en votre possession (matériel de camping, appareil photo, etc.) ;
- formalités administratives (papiers, assurances, vaccins, etc.) ;
- budget (évaluation par secteur de dépenses) ;
- contacts pour la préparation du voyage (office de tourisme, ambassade, etc.) ;
- exploitation du voyage au retour (exposition, conférences, etc.).

Soutien européen du Conseil de l'Europe

Bourses du Conseil de l'Europe

Bourses pour les activités internationales de la jeunesse Le Fonds européen apporte un soutien financier aux activités de jeunesse favorisant la paix, la compréhension et la coopération entre les peuples européens et du monde dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Fonds de solidarité pour la mobilité des jeunes

Destiné aux jeunes défavorisés ou de zones économiquement faibles, il couvre les frais de voyage en train de groupes de jeunes participant à des activités éducatives internationales.

En savoir plus

Conseil de l'Europe (Fonds européen pour la Jeunesse)
30, rue Pierre de Coubertin - 67000 Strasbourg
03 88 41 32 93 / 23 00

Bureaux du Conseil de l'Europe à Paris
55, avenue Kléber
75784 Paris Cedex 16
01 44 05 33 60
www.coe.int
www.youth-partnership.net

Soutien franco-allemand

Chaque année, l'OFAJ accorde des aides liées à des projets franco-allemands. Ces bourses de voyage sont destinées aux 18-30 ans résidant en France et désirant réaliser un projet personnel en Allemagne (d'une durée d'au moins deux semaines et à réaliser seul ou en groupe de 4 personnes maximum).

Le projet devra permettre la découverte d'aspects sociaux, culturels, économiques, politiques ou historiques de l'Allemagne. La bourse prend en charge une partie des frais de voyage et de séjour. L'OFAJ peut aussi apporter une aide aux organisateurs d'échanges franco-allemands (associations, groupes de jeunes).

ⓘ En savoir plus

Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ)
51 rue de l'Amiral- Mouchez - 75013 Paris
01 40 78 18 18
www.ofaj.org

Soutien national

Zellidja

Les bourses Zellidja sont offertes aux jeunes âgés de 16 à 20 ans pour un projet d'études réalisé à l'occasion d'un voyage en solitaire. Le thème est laissé au choix du candidat et le voyage doit se dérouler sur une durée de 1 mois minimum. La bourse peut atteindre 1 300 €.

ⓘ En savoir plus

Association des lauréats Zellidja
5 B, cité Popincourt - 75011 Paris
01 40 21 75 32
www.zellidja.com

Soutien régional, département et local

Le Conseil régional, les conseils généraux et les mairies peuvent soutenir des projets de dimension européenne. Renseignez- vous auprès de vos collectivités locales.

En Charente

Liste des aides et dispositifs d'aide et d'accompagnement disponibles sur www.ramdam16.net

En Charente Maritime

Projet Jeunes

C'est une aide financière allant jusqu'à 1000 €, pour les jeunes de Charente-Maritime de 11 à 30 ans, ayant un projet d'intérêt général quel que soit le domaine (culturel, sportif, humanitaire, scientifique, écologique...). Financé par la CAF Charente-Maritime et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Charente-Maritime.
www.infojeunesse17.com (rubrique : projets de jeunes)

En Deux-Sèvres

Projet Jeunes 79
Dispositif géré par un collectif réunissant des fédérations d'associations, des collectivités et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - DDCSPP
30 rue de l'Hotel de Ville 79000 Niort Cedex
05 49 17 27 00
ddcspp@deux-sevres.gouv.fr
www.deux-sevres.gouv.fr
http://deux-sevres.pourlesjeunes.com (rubrique : bénévolat / projets, qui peut accompagner et soutenir mon projet)

Le Fonds départemental Initiatives Jeunes.
La Caisse Nationale des Allocations Familiales a attribué, à titre expérimental en 2011 et 2012, un Fonds départemental Initiatives Jeunes à la Caf des Deux-Sèvres.
Ses objectifs :
- Favoriser la prise d'autonomie des jeunes
- Soutenir leurs initiatives
- Contribuer à leur épanouissement et à leur intégration dans la société.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 11 à 17 ans domiciliés dans les Deux-Sèvres, qui développent un projet local avec une dimension artistique et/ou culturelle. Le projet doit s'appuyer sur une dynamique partenariale, hors cadre scolaire. L'implication des jeunes doit être effective à chaque étape de construction : conception, mise en œuvre, restitution et évaluation. L'aide de la Caf sera compris entre 30 et 80% du coût total du projet.
Le dossier de demande de subvention sur le site de la Caf :
www.caf.fr (rubrique : Accueil > Ma Caf > Offre de service > Enfance et jeunesse > Le dispositif Projets Jeunes 79)

En Vienne

COPIJ - Fonds pour la coopération et l'initiative des jeunes
La Caf de la Vienne aide à l'émergence de projets et d'actions qui développent et valorisent la participation et l'implication des jeunes, âgés de 11 à 17 ans. Ce fonds a pour objectif de favoriser le développement d'une démarche participative des jeunes. Les formulaires sont à transmettre par mail à la Caf de la Vienne :
aides_collectives.cafpoitiers@cafpoitiers.caf.fr
www.caf.fr/copij-fonds-pour-la-cooperation-et-l-initiative-des-jeunes

Autres pistes

Culture Actions
Ce dispositif mis en place par le CROUS cofinance, en partenariat avec des organismes publics et des institutions privées, des projets étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur.
Le projet peut être présenté par un étudiant seul ou par un groupe d'étudiants, par une association étudiante ou une institution.
Les thèmes retenus sont assez divers (humanitaire, aventure, découverte, théâtre, danse...) et doivent avoir une retombée dans le milieu étudiant. Les projets d'études et les stages sont exclus. Les dossiers de projet « Culture Actions » sont à retirer au CROUS.

CROUS Poitou-Charentes - Service Culturel
Maison des Étudiants de l'Université de Poitiers
3 rue de la Devinière 86000 POITIERS
06 85 93 95 39
culture@crous-poitiers.fr
www.crous-poitiers.fr (rubrique culture)

Les fondations, associations ou organismes privés

Ils peuvent aussi financer totalement ou partiellement votre projet.

Fondation de France
Les bourses Déclics jeunes de la Fondation de France financent des projets originaux dans des domaines tels que l'art, l'action sociale, la recherche, la culture, l'environnement lancés par des jeunes de 18 à 30 ans.
www.fondationdefrance.org

Fondation Hachette
Aide aux jeunes professionnels de 18 à 30 ans de la communication pour la réalisation de leur projet.
www.fondation-hachette.org

La Guilde européenne du raid
Soutien aux projets de solidarité internationale relevant d'initiatives individuelles ou de groupes associatifs.
www.la-guilde.org

Rotary
Finance les projets d'échanges internationaux de jeunes
www.rotary.org Rotary International (Rubrique : RI Programm/ Youth Exchange)

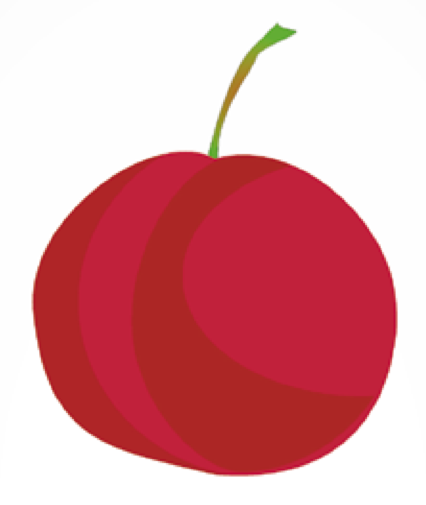
Fonds Lefèvre
Propose des bourses de financement pour les échanges de jeunes gens âgés de 13 à 18 ans entre la France et Londres.
www.britishcouncil.org/fr/france-education-bourse-etudiant-lefevre-trust.htm



Fiches ACTUEL-CIDJ
En consultation au CRIJ et dans tout le réseau Information Jeunesse Poitou-Charentes CRIJ, BIJ, PIJ :
www.ij-poitou-charentes.org (rubrique : réseau IJ)

Application disponible en version

Webmobile, iPhone et Android



LA CERISE

sur le gâteau

L'application «Pourlesjeunes» du réseau Information jeunesse Poitou-Charentes est désormais disponible en version iPhone, Webmobile et Android.
Retrouvez toutes les actualités, jobs et logements où que vous soyez avec votre mobile. A télécharger gratuitement sur :

mobile.pourlesjeunes.com



Application à télécharger également en photographiant ce Flash Code





Une question sur l'**Europe** ?

Information - Animation - Conseil

L'Europe en Vienne





Pour une Europe plus proche de vous



Suivez-nous sur les réseaux sociaux













CRIJ Poitou-Charentes
Centre d'Information Europe Direct et
Maison de l'Europe de la Vienne
64, rue Gambetta - 86000 POITIERS
Tél. : 05 16 39 10 32
cied.vienne@ij-poitou-charentes.org

eurodesk

Découvrir

Voyager

Étudier

Travailler

Partager

eurodesk

Mettez de l'Europe dans votre vie !

Connectez-vous sur :

www.eurodesk-france.org



Points d'informations Eurodesk en Poitou Charentes

Charente maritime (17)

BIJ Mission locale du Pays Royannais
69 rue Paul Doumer
17200 ROYAN
05 46 06 60 70
info@bij-ara.com
bijroyan.ij-poitou-charentes.org

CDIJ
2 rue des Gentilshommes BP 1005
17087 LA ROCHELLE Cedex 02
05 46 41 16 36
cdij17@yahoo.fr
www.infojeunesse17.com

BIJ Mission locale de la Saintonge
15 rue Saint-Eutrope BP 67
17103 SAINTES Cedex
05 46 97 49 50
cyberbij.mls@wanadoo.fr
www.milo-saintonge.asso.fr

Charente (16)

BIJ INFO 16
53, rue d'Angoulême
16100 COGNAC
05 45 82 62 00
info16cognac@wanadoo.fr
www.info16cognac.fr

CIJ
Place du champ de Mars
16000 ANGOULEME
05 45 37 07 30
cijangouleme@info-jeunesse16.com
www.info-jeunesse16.com

Vienne (86)

CRIJ
64 rue Gambetta
86000 POITIERS
05 49 60 68 68
info@ij-poitou-charentes.org
www.ij-poitou-charentes.org

BIJ CAPC Espace Rasseteau
4 rue Aimé Rasseteau
86100 CHATELLERAULT
05 49 23 70 00
le4@capc-chatellerault.fr
www.agglo-chatellerault.fr